



Vision stratégique à long terme de développement durable

Contribution de la CIDD – note d'accompagnement

Avant-propos

Le développement durable, cela nous concerne tous ! Parce qu'il est dans tout, dans tous les domaines de notre vie : santé, travail, ressources, rapport à l'environnement, aux loisirs, accès à l'information. Des dimensions plurielles, interconnectées, interdépendantes.

Le développement durable, c'est gérer au mieux nos ressources et notre planète pour nos enfants, nos petits-enfants. C'est les utiliser au mieux et faire en sorte qu'elles se régénèrent, aussi.

Les prévisions démographiques sont impressionnantes, 9 milliards d'êtres humains en 2050. La pollution des océans, le réchauffement climatique, le gaspillage des ressources, les formes nouvelles de pauvreté, etc. Tout cela doit nous interpeller. Nous devons aller au-delà. Comment ? En comprenant d'abord les enjeux, les facteurs. Pour pouvoir ensuite agir. Intelligemment. Ensemble. Nous sommes à un moment clé.

En tant que Présidente de la CIDD, il me tient particulièrement à cœur de répondre à une exigence légale et fondamentale, celle de faire réfléchir l'ensemble de nos experts au sein de nos différents SPF et d'y associer les représentants de la société civile afin d'élaborer une vision à long terme, à 2050. Cela vous paraît-il si loin ? Ce n'est pourtant qu'à une génération de nous !

Nos réflexions aboutissent à la question essentielle : dans quelle société voulons-nous vivre en 2050 ? Le groupe de travail que j'ai réuni a relevé avec conviction ce défi fantastique, unique. Et a considéré notre société sous quatre angles complémentaires et interconnectés. Une approche globalisée d'une société inclusive et solidaire, résiliente, qui adapte son économie aux défis économiques, sociaux et environnementaux, une société qui préserve son environnement et une société soutenue par des pouvoirs publics assumant leur responsabilité sociétale.

Vous trouverez ici l'essentiel des réflexions d'une cinquantaine de personnes, dont l'expertise a soutenu le cœur et dégagé des pistes. Humblement mais avec enthousiasme. Tout évolue, nos connaissances, notre société, nos modes de production et de consommation, nos modèles économiques, nos façons de communiquer, nous aussi. Et ces changements nous motivent à faire bouger les choses.

Je remercie chacun des participants du Groupe de Travail pour son implication et son ouverture, et sa volonté de créer ensemble une approche véritablement transversale, imaginant de nouveaux paradigmes.

Je vous invite à découvrir cette aventure, à en comprendre la nécessaire rigueur, et à participer à son développement.

Sophie Sokolowski
Présidente a.i. du SPP DD
Présidente de la CIDD

Introduction

Processus

Le projet de vision stratégique à long terme de développement durable (VLT) présenté dans ce document constitue la contribution de la CIDD en vue de l'adoption par le gouvernement en octobre prochain de sa VLT comme prévu par la loi du 5 mai 1997 modifiée par la loi du 30 juillet 2010¹. Il a été préparé par de nombreux experts de tous les SPF et SPP qui ont participé au groupe de travail ad hoc entre septembre 2011 et avril 2012. Ce projet de VLT est étayé par un document d'accompagnement motivant les choix proposés sur base d'une analyse de la situation, des tendances en cours et d'un recensement des objectifs existants.

Un comité de pilotage composé des acteurs de la loi (la CIDD, le CFDD, la TFDD et le SPP DD) a été mis en place en juin 2011. Pour assurer une cohérence entre les exercices réalisés en parallèle, il a notamment défini les thèmes à aborder par les différents acteurs. Ensuite, durant la réalisation de son exercice, la CIDD a entendu les grands groupes sociétaux du CFDD. Par ailleurs, dans le cadre d'une convention entre le SPP DD et le BfP, la TFDD a formulé des propositions de contenu et de méthode en ce qui concerne la VLT. Dans ce même cadre, la TFDD a participé à deux réunions de la CIDD sur la vision à long terme, selon les vœux de cette dernière, pendant les mois de mars et d'avril.

Objectifs à long terme de développement durable

Comme le précise l'exposé des motifs de la loi, « Ces objectifs de développement durable à long terme pourront mieux être atteints si des coopérations entre tous les niveaux de pouvoirs se mettent en place comme le prévoit l'accord-cadre sur la stratégie nationale de développement durable. La vision stratégique à long terme peut constituer dans ce contexte une contribution fédérale à ce processus. » Plusieurs objectifs chiffrés précis sont donc encore à fixer en concertation avec les autres niveaux de pouvoir. Cette vision à long terme vise notamment à répondre aux engagements souscrits par la Belgique aux niveaux international et européen, il est donc entendu que l'action de l'Etat fédéral s'inscrit dans le contexte européen et international. Par ailleurs, les objectifs proposés tentent de présenter l'état de la situation souhaité à l'horizon 2050 pour la société belge en développement durable. Ils ont été conçus comme un ensemble cohérent nécessitant une réalisation conjointe. Ils ont été proposés s'il a été établi que l'Etat fédéral dispose de leviers pour contribuer à leur réalisation. Les indicateurs proposés sont soit existants soit à définir (notamment en tant que mesure potentielle pour le prochain Plan fédéral de développement durable). Ils sont soit liés directement à l'objectif, soit une valeur proche permettant de cerner partiellement l'état de la situation souhaitée.

La CIDD est bien consciente des limites inhérentes à l'exercice. En effet, le projet de VLT se base sur l'état des connaissances disponibles et est donc empreint d'une certaine « temporalité ». La société étant en perpétuelle mutation, des ajustements seront indéniablement nécessaires. Par ailleurs, les propositions d'objectifs ambitieux ont été motivées par une volonté d'approche systémique et transversale des défis sociétaux même si parfois des politiques sectorielles restent nécessaires. Ce document vise avant tout à ouvrir le débat sociétal et à accélérer la transition vers un développement durable en montrant qu'il est possible d'agir dès aujourd'hui pour réaliser ces objectifs pas si lointains.

¹ Cette vision à long terme s'inscrit dans le contexte de la stratégie fédérale de développement durable; vous trouverez le résumé des points clés de celle-ci en fin de document.

Note préliminaire

Le Groupe de Travail en charge de la préparation de la VLT au sein de la CIDD (GT) a défini quatre approches de la société idéale en 2050. Quatre approches qui font l'objet de quatre chapitres distincts (société inclusive et solidaire, société résiliente qui adapte son économie aux défis sociétaux, société qui préserve son environnement, société soutenue par des pouvoirs publics assumant leur responsabilité sociétale), mais construits d'une même façon.

Chaque chapitre regroupe différentes thématiques que la CIDD a souhaité interconnecter en regard d'une vision à long terme voulue par la loi du 30 juillet 2010 et qu'il explique en introduction.

Chaque thématique s'articule autour d'une introduction, de constats et de tendances ainsi que des objectifs et indicateurs existants.

L'introduction définit la thématique. Les constats synthétisent les connaissances actuelles à partir desquelles la CIDD vous propose sa vision de l'état souhaité de la société en 2050. Il la traduit en des objectifs liés à des indicateurs de suivi et des leviers soulevés par les SPF concernés.

Table des matières

1 Une société inclusive et solidaire	5
1.1 Lutte contre la précarité et cohésion	5
1.2 Santé	7
1.3 Emploi et compétences	11
2 Une société résiliente qui adapte son économie aux défis économiques, sociaux et environnementaux .	15
2.1. Economie qui adapte ses modes de consommation et de production	15
2.2. Energie	17
2.3. Mobilité et transports	19
2.4. Alimentation.....	21
3 Une société qui préserve son environnement.....	25
3.1. Changements climatiques	25
3.2. Air extérieur et intérieur	27
3.3. Biodiversité	28
4 Une société soutenue par des pouvoirs publics qui assument leur responsabilités sociétale	31
4.1. Pouvoirs publics	31
4.2. Finances publiques	32
4.3. Recherche scientifique	34
4.4. La coopération au développement	35
Conclusion.....	37
Glossaire	38
Contexte legal	39

1 | Une société inclusive et solidaire

Une société inclusive est une société pour tous, où chacun dispose d'un accès égal à tous les domaines de la vie. Elle favorise et facilite l'intégration en dépassant toutes les discriminations pouvant exister entre les individus (genre, culture, origines, etc.). Elle tisse le lien social en valorisant les différences entre générations, cultures et catégories sociales et en gérant les conflits pour assurer une sécurité de base à tous et la cohésion sociale.

Les conditions et ressources préalables au bien-être des citoyens sont réunies, à savoir la paix, l'éducation, le revenu, la sécurité alimentaire, la santé, le logement décent, un écosystème stable, des ressources durables et la justice sociale. Favorisant le bien-être de chaque individu, elle met un point d'honneur à lutter contre la pauvreté et les inégalités sociales, notamment en matière de santé. Elle s'adapte aux nouvelles données de la santé publique, comme les maladies chroniques. Elle préserve en outre le meilleur niveau de vie possible pour tous grâce à l'éducation et par le biais d'emplois appropriés et respectueux des conditions de vie et de santé.

Nous développons ces points ci-dessous et la thématique de l'alimentation dans le chapitre 2.

1.1 Lutte contre la précarité et cohésion

1.1.1. Introduction

Dans nos sociétés modernes, l'Etat trouve sa principale légitimité dans sa capacité à accroître le bien-être de l'ensemble de la population. Ce bien-être se définit comme la possession de biens matériels satisfaisant au moins les besoins de base de manière optimale (se loger, se nourrir, se vêtir, se chauffer, etc.). On est donc « pauvre » lorsqu'on est conscient (ou lorsque les autres sont conscients) que par rapport à ce que l'on estime possible, nos besoins ne peuvent pas être satisfaits ou le sont de manière insuffisante. Or une société qui cherche à assurer le bien-être de ses citoyens doit s'interroger sur la façon de faire reculer la pauvreté. Comment limiter les privations matérielles et immatérielles qu'il s'agisse d'emploi, de formation, de santé, d'alimentation, de logement, de besoins énergétiques ? Comment sortir de cette spirale ? Quelles sont les tranches d'âge les plus à risque ? L'emploi constitue-t-il encore une garantie contre la pauvreté ? Les femmes se trouvent-elles dans une situation plus précaire que les hommes ? Quel avenir pour les revenus minima ? Comment résoudre la problématique de la précarité énergétique ?

1.1.2. Constats

Plusieurs points apparaissent cruciaux.

Le rapport 2011 de la Commission européenne relatif à l'emploi et à l'évolution sociale a mis en évidence les chiffres suivants concernant la pauvreté en Belgique. Pour l'année 2010², le seuil de pauvreté européen est fixé à 60% du revenu médian net disponible. Dans notre pays, ce seuil s'élève à 973 € par mois pour une personne isolée et à 2.044 € par mois pour un ménage composé de deux adultes et deux enfants ; **14,6% de la population belge** vit sous le seuil de pauvreté décrit ci-dessus.

En Belgique, comme partout en Europe, les **enfants** et les personnes âgées sont les personnes les plus à risque de pauvreté. Si 14,6% de la population belge vit sous le seuil de pauvreté, ce pourcentage atteint 18,5% quand il s'agit des enfants âgés de 0 à 18 ans et 19,4% pour les personnes âgées de 65 ans et plus. Les personnes qui passent leur enfance dans des conditions de pauvreté courent un risque significativement plus élevé de se retrouver elles-mêmes en situation de pauvreté à l'âge adulte.

Le risque de pauvreté est lié également à la faible intensité au travail des parents, au caractère migrant de la famille d'origine, au type de foyer dans lequel vivent les jeunes. Ainsi, on constate en Belgique une

² Les chiffres communiqués dans la présente section, à l'exception de ceux relatifs à la plus grande précarité des femmes, sont extraits du Rapport « Pauvreté en Belgique – Annuaire fédéral 2012 », commandité par le SPP Intégration sociale, Acco, Leuven, janvier 2012).

augmentation des foyers monoparentaux (15% versus 11% en Europe) et des familles qui possèdent 3 enfants et plus (32% versus 21% en Europe).³

Le risque de pauvreté pour les **aînés** semble plus élevé en Belgique que dans les pays voisins, mais cette pauvreté sera moins aigüe comparée à la moyenne européenne, une différence qui peut s'expliquer par le rôle que joue l'aide sociale en Belgique (Garantie de revenus aux personnes âgées ou GRAPA).⁴

Le marché du **travail** a longtemps constitué la meilleure garantie contre la pauvreté, mais cela n'est plus vraiment le cas aujourd'hui. En Belgique, 4,5% des travailleurs à temps plein sont pauvres et une personne sur cinq qui vit sous le seuil de pauvreté travaille à temps plein ou à temps partiel. Un des principaux facteurs de cette situation est l'augmentation des emplois précaires.

Le concept « **d'inclusion active** », né et développé dans les pays de l'UE, propose trois pistes couvrant la totalité du champ de la pauvreté et de l'exclusion sociale : la reconnaissance et l'application du droit des individus à disposer de ressources suffisantes et à bénéficier d'une aide sociale pour combattre l'exclusion, l'aide à toute personne capable de travailler à (re)trouver un emploi en adéquation avec ses aptitudes professionnelles ou à conserver cet emploi et le recours à des services de qualité afin de favoriser une réinsertion sociale et économique.

L'évolution positive progressive **vers plus d'égalité entre les hommes et les femmes** n'élimine pas les différences flagrantes en matière d'écart salarial⁵, de recours au temps partiel et au crédit-temps⁶ et de montant de pension⁷. Réfléchir à la conciliation vie privée – vie professionnelle, dans les familles unies, divorcées et monoparentales, est donc crucial.

En Belgique, les personnes n'étant pas ou plus en activité disposent d'un **revenu de substitution** (pension de retraite, pension de survie, allocations de chômage, revenu d'intégration sociale et d'invalidité) qui leur permet de mener, **a minima**, une vie décente mais proche du seuil de risque de pauvreté. La Belgique n'est pas le seul pays dans cette situation : les minima garantis pour les personnes en âge actif et aptes au travail ainsi que pour les personnes âgées, ne se situent en Europe que rarement au-dessus du seuil de risque de pauvreté. En ce qui concerne les retraites, la Belgique réussit mieux à égaliser les revenus en évitant ainsi l'extrême pauvreté des aînés mais sans pour autant diminuer le nombre de retraités vivant sous le seuil de pauvreté.

Les **dépenses énergétiques** des ménages concernent l'approvisionnement en énergie et sont indissociables d'autres éléments tels que la santé, la qualité du logement et les politiques environnementales. Elles ont une influence sur le **risque de précarité**. Les ménages les plus en difficulté appelés « clients protégés » peuvent bénéficier de l'aide des CPAS pour enrayer leur endettement et être protégés des coupures d'alimentation. Toutefois, le manque d'harmonisation (notamment entre les Régions⁸) complique l'accès aux différentes mesures sociales.

³ 70% des enfants pauvres (moins de 18 ans) vivent soit dans une famille monoparentale soit dans une famille comprenant deux adultes et trois enfants ou plus ; 35,5% des foyers monoparentaux vivent sous le seuil de pauvreté. Près d'un enfant pauvre sur deux (47%) vit dans un foyer dont les parents sont sans emploi.

⁴ 19,4% des seniors (65 ans et plus) vivent sous le seuil de pauvreté.

40% des seniors bénéficient d'une pension inférieure au seuil de pauvreté.

14% des seniors ne bénéficient d'aucune pension.

Parmi ces derniers, 91% vivent sous le seuil de pauvreté.

⁵ Sur la base du salaire horaire brut : les employées gagnent en moyenne 25% de moins que les employés et les ouvrières 17% de moins que les ouvriers (2008).

⁶ Les mamans qui ont de jeunes enfants s'en occupent deux fois et demi de plus que les papas. Cela se traduit notamment par un nombre élevé de femmes qui choisissent (ou qui sont contraintes) de travailler à temps partiel 44,3% des femmes contre à peine 9,3% des hommes (2010). Et 95% des crédits temps à temps plein pris pour éduquer de jeunes enfants sont pris par des femmes.

⁷ En moyenne, l'écart de pension entre les femmes et les hommes s'élève à 23% et grimpe à 33% chez les indépendants (2010). Les chiffres concernant « Les femmes davantage confrontées à la précarité que les hommes » sont extraits de la seconde édition de la publication « Femmes et hommes en Belgique – statistiques et indicateurs de genre » de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes (février 2012).

⁸ Chiffres/Données illustrées dans l'Annuaire de la Pauvreté 2012 (p.192)

	Région flamande	Région wallonne	Région Bruxelles-capitale
Plans d'apurement gaz/électricité (dont % non respectés)	70893 (41,5%)	130000 (56%)	54000(52% / 80%)
# coupures électricité	1857	6300	700
# coupures gaz	2836	3400	540

1.1.3. Vision, objectifs et indicateurs

En 2050, tout citoyen dispose de ressources lui permettant de satisfaire ses besoins de base et relatifs et bénéficie, le cas échéant, d'une aide sociale (revenus de substitution) mise en place pour combattre l'exclusion. Il s'agit de garantir à tous un accès abordable à des services de qualité (notamment en matière de santé, d'enseignement, de mobilité), au logement et à une alimentation saine.

Conformément à ses engagements pris au sein de l'UE, la Belgique a pour objectif de faire **sortir 380.000 personnes de la pauvreté à l'horizon 2020** sur base de trois indicateurs (risque de pauvreté relatif, privation matérielle sévère et ménages à faible intensité de travail).

La Belgique promeut et active les ressources stratégiques présentes chez les jeunes en vue d'une plus grande relance sociale, brisant ainsi le cercle vicieux de la pauvreté infantile. Des 18,5 % en 2010, nous visons une réduction à 15 % en 2020, à 10 % 2040 et à 5 %, voire 0%, en 2050. L'idée est que ces jeunes deviennent des acteurs-ressources de leur propre développement.

Les minima sociaux seront suffisamment élevés pour suivre l'évolution du bien-être général.

La politique d'inclusion active, régulièrement contrôlée et évaluée, sera une réalité interactive, conjuguant les trois voies qui la sous-tendent dans le cadre d'une stratégie et d'une mise en œuvre intégrées.

Fini les écarts de salaire, de pension entre les hommes et les femmes.

Le travail à temps partiel est un choix et plus une obligation.

Objectifs stratégiques à 2050	Indicateurs
1. Chaque citoyen dispose de moyens de subsistance suffisants, lui permettant de satisfaire ses besoins de base.	- % de la population en dessous du seuil de pauvreté
2. Chaque citoyen dispose de moyens pour développer ses capacités à porter un projet, vecteur d'intégration sociale.	- Taux d'endettement des ménages - Taux d'illettrisme fonctionnel
3. Les facteurs de risque de précarité sont régulièrement identifiés et font l'objet de politiques ciblées et provisoires.	- % de la population présentant un risque de pauvreté - % pauvreté infantile ; - % familles monoparentales sous le seuil de pauvreté (femmes - dimension genre)
4. La cohésion sociale est assurée grâce à la redistribution des richesses produites et à la vitalité associative.	- GINI (avant et après transferts sociaux) ou ratio S80/S20 - Indicateurs à développer sur base du Baromètre interfédéral de la pauvreté

1.2 | Santé

1.2.1 Introduction

Les **inégalités de santé** sont inévitables ou évitables. Elles sont inévitables quand elles sont inhérentes à la biologie humaine. Elles sont évitables quand elles sont causées par des inégalités sociales. Que les plus pauvres soient plus fréquemment en moins bonne santé que les plus riches, que les plus diplômés vivent en moyenne plus longtemps et plus longtemps en bonne santé que les moins instruits, cela relève d'inégalités dépendant de données sociales et donc sur lesquelles il est possible d'agir. Reconnaître que les inégalités sociales de santé existent et ne se résorbent pas (bien au contraire) malgré les importants moyens financiers injectés dans les politiques de santé publique constitue une première étape. Reconnaître que la santé n'est pas

une ressource strictement individuelle, mais est influencée par une série de facteurs représentatifs de la place qu'occupe l'individu dans la structure sociale est une autre condition nécessaire pour la mise en œuvre de politiques efficaces visant à combattre et réduire les inégalités sociales de santé.

Les **maladies chroniques** sont à l'heure actuelle plus fréquentes que les maladies aiguës et constituent les principales causes de morbidité et de mortalité. Pour répondre à ce glissement et à la demande consécutive en recherche, traitement, formation, financement, *delivery systems* et mesures de qualité, les systèmes de santé doivent évoluer et intégrer une dimension planétaire.

Santé et environnement sont étroitement **interdépendants**. Les modes de production et de consommation touchent la qualité de l'air (extérieur et intérieur), la qualité de l'eau, celle des terres et des sols, etc.

1.2.2. Constats

La santé et l'espérance de vie des Belges progressent grâce à l'amélioration des conditions de vie et des soins de santé mais pas dans la même mesure pour tous.

En octobre 2010, une étude de la Fondation Roi Baudouin indique qu'un homme en possession d'un diplôme de l'enseignement supérieur peut espérer vivre **7,5 ans de plus** qu'un homme n'ayant suivi aucun enseignement⁹ et qu'une femme ayant fait des études supérieures pourra espérer vivre **18 années de plus en bonne santé** qu'une femme n'ayant suivi aucun enseignement.¹⁰ Ces chiffres donnent une idée assez marquante de l'impact des inégalités sociales sur la durée de vie et la durée de vie en bonne santé. Ils renvoient également à la question primordiale de la qualité de vie. L'important en effet n'étant pas de vivre plus longtemps mais bien de vivre plus longtemps en bonne santé.

Ce phénomène ne touche pas uniquement les groupes se situant au bas de l'échelle sociale. Les personnes issues de la classe moyenne ont une vie plus courte et vivent moins d'années en bonne santé par rapport à ce que l'on pourrait attendre. En réalité, on se trouve face à un **gradient social** : la santé et l'espérance de vie diminuent au fur et à mesure que l'on descend sur l'échelle sociale. Les inégalités les plus marquées ont été constatées en ce qui concerne la prévalence du diabète et de l'obésité ainsi que celle de l'hypertension, de l'arthrose et des limitations fonctionnelles, notamment.

Selon tous les indicateurs, la situation est restée constante entre 1997 et 2008 et les inégalités de santé ont augmenté en ce qui concerne le diabète et l'hypertension. Compte tenu de la conjoncture économique, cette tendance pourrait perdurer en Belgique, voire au sein de l'Union européenne.

Des déterminants sociaux ou socioéconomiques (principalement le revenu et le niveau d'éducation) influencent ces inégalités. Les facteurs environnementaux socialement déterminés comme le cadre de vie et l'habitat, les nuisances environnementales, le fait de vivre dans un milieu économiquement précaire et/ou au capital social faible sont d'autres facteurs qui augmentent le risque de mauvaise santé.

En 2010, l'UE lance la « Joint Action » sur le thème des inégalités de santé¹¹. Ce projet auquel la Belgique participe vise à développer une compréhension commune de la santé (« Health in All Policies approach ») et des méthodologies communes d'études des incidences des politiques sur la santé avec un principe d'équité (« Health Impact Assessment with an equity focus (HIAef) »). Par le biais de ces HIAef, les Ministres de la Santé Publique et leurs administrations font des recommandations sur les projets d'autres politiques sectorielles pour réduire et/ou éviter les possibles inégalités de santé qui en découleraient. En octobre 2011, l'OMS, par sa Political Declaration on Social Determinants of Health, a interpellé les Ministres de la Santé de ses membres afin qu'ils développent une approche nationale intersectorielle sur la problématique des inégalités sociales de santé.

⁹ Un homme de 25 ans ayant fait des études supérieures peut espérer vivre 80 ans ; un homme doté uniquement d'un diplôme d'enseignement secondaire supérieur meurt en moyenne 2,5 ans plus tôt ; un homme muni seulement d'un diplôme d'enseignement secondaire inférieur meurt 4 ans plus tôt ; un homme ayant uniquement un diplôme d'enseignement primaire, 6 ans plus tôt ; un homme n'ayant suivi aucun enseignement, 7,5 ans plus tôt.

¹⁰ Une femme de 25 ans ayant accompli des études supérieures peut encore espérer vivre 47 ans en bonne santé ; une femme ayant uniquement un diplôme d'études secondaires (inférieur ou supérieur) peut compter sur 5 à 6 années de moins en bonne santé ; une femme disposant seulement d'un diplôme d'études primaires sur 11 années de moins en bonne santé ; une femme n'ayant suivi aucun enseignement sur 18 années de moins.

¹¹ « Joint Action on Health Inequalities (Equity Action) » <http://eurohelthnet.eu/research/joint-action-health-inequalities>.

L'OMS définit les **maladies chroniques comme des maladies de longue durée et à progression lente**. Elles sont souvent assimilées aux NCDs (Non Communicable Diseases) ou maladies non transmissibles mais, en réalité, elles comprennent également des maladies transmissibles. Les maladies chroniques les plus courantes sont les affections cardio-vasculaires, le cancer, les affections pulmonaires obstructives chroniques et les diabètes (NCDs) qui constituent aujourd'hui les causes principales de décès prématuré et de morbidité en Europe. Parmi les autres maladies dites chroniques, citons l'insuffisance nerveuse chronique, les affections psychiques, le sida, l'hépatite C.

A l'heure actuelle, les maladies chroniques constituent les **principales causes** de mortalité et de morbidité à l'échelle mondiale. Elles sont responsables aujourd'hui de 60% de la mortalité à l'échelle mondiale et de 86 % de la mortalité à l'échelle européenne. En 2030, elles seront responsables de 75% de la mortalité mondiale.

L'incidence et la prévalence croissantes des maladies chroniques s'expliquent par **différents facteurs** : le vieillissement de la population, des facteurs de risque (tabac, alcool, régime alimentaire et activité physique), des déterminants sociaux (pauvreté, exclusion sociale, inégalités), des facteurs environnementaux (urbanisation, pollution, accès et disponibilité insuffisants à une nourriture et une eau de qualité suffisante, environnement de vie et de travail malsains), l'incidence des progrès effectués en matière de traitements médicaux (un plus grand nombre de patients soit guérit soit vit plus longtemps avec la maladie).

La prévalence est plus élevée dans les couches socialement moins élevées de la population. Les maladies chroniques et la pauvreté forment un cercle vicieux, la pauvreté créant une plus grande exposition aux facteurs de risques pour les maladies chroniques et les maladies qui en résultent constituant à leur tour une cause importante de la spirale négative conduisant à la pauvreté. Il y a une corrélation démontrée entre un certain nombre de déterminants sociaux (principalement la formation) et la prévalence de maladies chroniques et leurs facteurs de risque.

Les coûts très élevés du traitement des maladies chroniques vont encore augmenter et avoir un impact macro-économique considérable. Des études économiques démontrent qu'une augmentation des maladies chroniques de l'ordre de 10% peut entraîner une diminution de 0,5% de la croissance économique annuelle.

Dans le cadre du développement durable, la santé est un objectif, mais aussi un préalable indispensable. Lors de la Conférence d'Helsinki (Conférence ministérielle Environnement Santé de l'OMS) en 1994, la Belgique s'est engagée à rédiger un **Plan National d'Action Environnement-Santé** (NEHAP). Ce plan, concrétisé en 2003, fournit un cadre cohérent pour l'action des différents partenaires institutionnels compétents, le fédéral, les Régions et les Communautés, régulièrement impliqués ou consultés tant dans la préparation des projets que dans leur identification. Ces projets visent le perfectionnement des connaissances sur les relations entre environnement et santé, l'élaboration de recommandations aux décideurs institutionnels et politiques, des améliorations concrètes de la santé, le développement d'outils de travail pour les acteurs de la santé et de l'environnement. Les 7 recommandations du NEHAP, assorties de mesures concrètes, se répartissent en 3 groupes selon les types de collaboration qu'elles exigent entre l'Autorité fédérale et les entités fédérées.

5 grands enjeux et défis se profilent à l'horizon 2050. L'évolution et la dégradation de l'environnement entraînent la diminution de la biodiversité et la dégradation des services écosystémiques, de la qualité de l'eau, de l'air extérieur et intérieur et également en termes d'augmentation des polluants qui affectent de manière négative la santé (POP, perturbateurs endocriniens, etc.)¹².

Les inégalités sociales en matière de santé environnementale touchent toutes les couches sociales de la population, mais certains groupes défavorisés sur le plan économique sont plus exposés à certains risques environnementaux qui devraient pouvoir être éradiqués dans l'habitation (équipement sanitaire, fumée de tabac dans l'air ambiant, contamination chimique, pollution de l'air intérieur, etc.), dans l'environnement résidentiel (manque d'installations collectives et de sécurité publique, bruit, proximité de zones polluées ou de décharges, pollution de l'air liée à la circulation), et sur le lieu de travail (exposition à des substances dangereuses, problèmes liés au télétravail lorsque le domicile n'est pas sain). L'exposition aux risques environnementaux est plus préjudiciable aux enfants en raison de leur plus grande vulnérabilité physiologique.

¹²Le projet « Villes et Pollution » du NEHAP a procédé à une évaluation de l'impact sur la santé de la pollution de l'air au niveau de 3 zones urbaines belges (Bruxelles, Anvers, Liège). La population concernée par cette étude d'impact sanitaire correspond à environ 2 millions d'habitants. Les résultats montrent que les niveaux de concentration actuels de pollution de l'air présentent un impact significatif sur la santé publique. Près de 6% de la mortalité totale est liée aux concentrations en PM10 supérieures à 20 mg/M3.

L'exposition aux substances chimiques durant l'enfance ainsi qu'au stade prénatal reste un problème majeur dans la mesure où il peut exister des inconnues et des divergences en ce qui concerne la capacité d'absorption et de métabolisation de ces substances et la sensibilité aux préjudices occasionnés (vulnérabilité accrue à de nombreux composés toxiques et mutagènes). Il importe donc de prévenir l'exposition des femmes – et en particulier celles en âge de procréer – aux substances dangereuses.

Les changements climatiques menacent dangereusement la santé humaine et la sécurité mondiale dans les pays pauvres et dans les pays industrialisés : problématique de l'approvisionnement alimentaire, accroissement du risque de catastrophes naturelles, modification de la distribution géographique de certaines maladies infectieuses « vector-borne diseases », migration de nouvelles espèces de plantes et d'animaux pouvant être vecteurs de nouvelles maladies (par exemple, chikungunya, virus du Nil) ou causes de nouvelles allergies, répercussions graves sur la production mondiale de nourriture, augmentation de la compétition pour les ressources, etc. La commercialisation de produits nuisibles pour la santé, car non suffisamment contrôlés (produits alimentaires, cosmétiques, nanotechnologies, OGM, entre autres) représente une menace aussi.

Le corps humain est régulièrement exposé à une combinaison de polluants qui interagissent dans l'environnement. On sait désormais que l'exposition conjuguée à de multiples substances chimiques en multiplie les effets, il s'agit d'en déterminer l'ampleur sur la santé humaine (suspicion de toxicité reproductive, perturbateurs endocriniens, notamment).

Les connaissances en matière de santé environnementale se développent. Devant la difficulté à en préciser les liens (multiples facteurs en jeu, effets non spécifiques, causes multifactorielles, temps de latence parfois long entre l'exposition et l'apparition des symptômes, risques individuels, etc.), il faut créer un système de surveillance avec indicateurs et croisement de données¹³.

L'éducation à la santé environnementale (SE) et à la médecine environnementale (ME) des professionnels de la santé (à titres préventif et curatif) est indispensable, mais elle doit être étendue à d'autres corps professionnels (architectes, enseignants, etc.) et à la population en général (écoles, médias).

1.2.3. Vision, objectifs et indicateurs

En 2050, les êtres humains mènent une vie saine et digne dans un environnement sain (air intérieur et extérieur, eau, alimentation, produits de consommation, de construction, etc.). Les maladies chroniques et les inégalités sociales en matière de santé sont fortement réduites, des politiques gèrent les effets des déterminants sociaux et environnementaux de la santé et une politique de santé « whole of government » et « whole of society » (*Health In All Policies*) est le standard.

¹³ A noter que la Belgique participe à la récolte et au suivi des indicateurs ENHIS.

Objectifs stratégiques à 2050	Indicateurs
1. L'écart entre l'espérance de vie et surtout l'espérance de vie en bonne santé selon les niveaux d'éducation et selon le genre est réduit en moyenne de 50%.	- Différences d'espérance de vie et espérance de vie en bonne santé, (homme - femme) entre les niveaux d'éducation supérieur et inférieur, ou autres indicateurs sociaux économiques (à définir, y compris pour couvrir la dimension internationale)
2. La morbidité/la mortalité liée aux maladies chroniques est réduite.	- Taux de mortalité par sexe, âge et catégories socio-économiques lié aux maladies cardiovasculaires, cancers, diabète et maladies respiratoires chroniques
3. Les soins de santé de qualité sont accessibles à tous et en particulier pour les groupes vulnérables (handicapés, populations précarisées, femmes en âge de procréer et enceintes et enfants etc.).	- % du ticket modérateur - Indicateurs de santé environnementale pour les groupes précarisés, les mères et enfants (POPs dans le lait humain, exposition des enfants aux substances chimiques présentes dans l'alimentation) (à définir)
4. Les effets des dégradations environnementales sur la santé sont pris en compte.	- Indicateurs environnement - santé de l'OMS ventilés selon le genre (à définir)
5. Les connaissances et système de veille sont développés pour affiner la compréhension des liens directs de cause à effet entre l'environnement et la santé, en ce compris les risques émergents liés par ex. aux changements climatiques, à l'introduction de nouveaux produits ou aux combinaisons de polluants.	- Développer un mode de calcul des doses journalières acceptables en tenant compte de l'effet cocktail (à définir). - Registre des nanomatériaux et produits de consommation contenant des substances reconnues ou soupçonnées d'être nuisibles (à définir) - Suivi d'indicateurs environnement - santé liés aux risques émergents (à définir) - % de professionnels de la santé et des autres professionnels (urbanisme, enseignants, etc.) formés à la santé environnementale (à définir)

1.3 Emploi et compétences

1.3.1. Introduction

L'allongement de l'espérance de vie et le maintien d'un système de sécurité sociale performant nécessitent un accroissement de la population active. Selon le Comité d'étude sur le vieillissement (2011), le contexte socio-économique belge sera le suivant en 2060 : la productivité du travail aura augmenté en moyenne de 1,5% par an, le taux d'emploi en moyenne 0,3% par an, la croissance économique sera en moyenne de 1,8% et le taux de chômage structurel à partir de 2030 de 8%.

Il est temps de repenser le cycle et l'organisation du travail et de soutenir les changements nécessaires en favorisant une croissance intelligente, durable et inclusive. En matière d'emploi et d'inclusion sociale, les mesures mises en œuvre aujourd'hui par les autorités belges visent des objectifs fixés dans le cadre de la Stratégie Europe 2020 et des sous-objectifs conformes aux Lignes directrices pour l'Emploi. L'emploi doit rester l'un des vecteurs majeurs de l'inclusion sociale et de la lutte contre la pauvreté, la santé et la sécurité au travail une priorité.

Il faut aller plus loin et imaginer le marché du travail en 2050.

1.3.2 Constats

Les constats établis en 2009 au niveau national permettent une projection à **2020**. Le taux d'emploi des personnes âgées entre 55 et 64 ans de 35,3% devrait passer à 50%. La prolongation de la vie active peut influencer la santé physique et mentale des travailleurs. De bonnes conditions de travail doivent être garanties tout au long de la carrière professionnelle. Cela suppose que les employeurs acceptent de garder des

travailleurs plus âgés et supportent des frais pour l'adaptation de certains postes de travail ainsi que la formation ou la reconversion professionnelle. De leur côté, les travailleurs plus âgés devront s'adapter et suivre les évolutions technologiques par le biais de formations tout au long de leur vie.

Le taux d'emploi des femmes devrait passer de 61% à 69%, l'objectif étant de réduire l'écart salarial et l'écart de pension existant entre les hommes et les femmes.

L'emploi des jeunes se chiffre à 43,8%. La part des jeunes qui ne travaillent pas et qui ne sont ni dans l'enseignement ni en formation diminue de 11,1% à 8,2%.

Le taux d'emploi des travailleurs d'origine étrangère est de 40,9%. Les projections relatives à la différence entre le taux d'emploi des Belges et celui des citoyens non-UE (travailleurs âgés de 20 à 64 ans) indiquent un abaissement de 27,5% à moins de 16,5%.

La participation au marché des travailleurs affectés d'un handicap professionnel doit également augmenter. Par ailleurs, des mesures devront favoriser l'intégration des personnes atteintes d'un handicap ou de maladies chroniques dans la vie active.

D'autre part, les charges grevant le travail, et notamment le travail peu rémunéré, comptent parmi les plus élevées dans l'Union Européenne. Cette problématique suscite de nombreuses réflexions et notamment celle du glissement de la taxation des revenus vers une taxation de la consommation.

En outre, le rapport entre les taxes environnementales et l'imposition sur le travail est le plus faible d'Europe.

L'apparition de nouvelles technologies, la crise économique et financière mondiale de 2008 ainsi que les enjeux liés aux changements climatiques, à la disponibilité des ressources naturelles et à la préservation de la biodiversité montrent la nécessité de repenser les modes de production et de consommation et ont des répercussions sur l'emploi et les compétences. Les recommandations européennes EMCO 2010 préconisent le verdissement de l'économie et la création 'd'emplois verts'.

La transition « juste » vers une économie bas carbone implique l'émergence de nouvelles professions et surtout la transformation de nombreux métiers existants dans tous les secteurs économiques.

Le verdissement du marché de travail demande que tous les acteurs concernés prennent conjointement leurs responsabilités. Cela implique que les pouvoirs publics intègrent (encore davantage) les aspects environnementaux dans leur politique économique, que les entreprises 'verdissent' leur fonctionnement par la création d'emplois verts et/ou l'instauration de *greener workplaces*, que les travailleurs bénéficient des formations, qualifications ou recyclages nécessaires dans leur domaine respectif et que les travailleurs des secteurs les plus polluants qui risquent de disparaître soient accompagnés dans leur trajet de conversion notamment par le biais de formations professionnelles.

Dans un tel contexte, la part de **l'enseignement et des formations professionnelles** est primordiale dans la transition vers une économie bas carbone et efficiente en ressources dont il faut identifier et anticiper les changements. Dans le cadre de la stratégie Europe 2020, la Commission européenne retient 4 défis primordiaux : l'augmentation du nombre d'**étudiants** pour chaque niveau d'études supérieures (graduats, masters, doctorats) ; l'augmentation de la qualité de l'enseignement et l'inclusion de tous les groupes de la société (immigrés, adultes, personnes avec besoins spécifiques,...) ; l'amélioration des possibilités d'étude à l'étranger (par exemple, élargir le programme Erasmus afin qu'il y ait la possibilité de réaliser tout un cycle d'études à l'étranger ou programme Erasmus pour enseignants) ; le renforcement des liens entre l'enseignement, la recherche et les entreprises.

En Belgique, les partenaires sociaux se sont engagés à investir 1,9% de la masse salariale des entreprises à la formation des **travailleurs**. Cet objectif n'est pas atteint pour l'instant. Les métiers évoluent. La flexisécurité doit être encouragée. Les travailleurs sont amenés à renouveler leurs connaissances et savoirs et/ou acquérir de nouvelles compétences afin de répondre aux exigences du marché. Il est essentiel d'adapter les outils de formation et de former les **formateurs aux dernières bonnes pratiques**. Cela concerne aussi le plus grand nombre possible de fonctionnaires responsables de la SST.

La loi du 4 août 1996 relative au bien-être au travail englobe le concept de santé et la sécurité au travail (SST), la gestion des risques psycho-sociaux. Elle montre la nécessité de développer encore davantage une culture de **prévention** des accidents et des maladies professionnelles pour se rapprocher le plus possible du risque **zéro accident** et de mettre en place un système de veille épidémiologique pour déceler précocement des risques émergents et établir des statistiques globales.

Il est aujourd'hui communément admis qu'une **nouvelle approche des ressources humaines** laissant une large place aux nouvelles techniques de développement personnel contribue aussi au bien-être des travailleurs sur leur lieu de travail. Tout comme l'adaptation du rythme et des horaires de travail et la possibilité de mieux concilier vie privée et vie professionnelle.

1.3.3 Vision, objectifs et indicateurs

En 2050, chaque citoyen en âge de travailler et qui le souhaite a accès à un travail décent. L'emploi est considéré comme un vecteur d'intégration sociale parmi d'autres. Le chômage est réduit au niveau du chômage frictionnel et la société assure un filet de sécurité afin que le chômage ne mène pas à la précarité. Les conditions de travail garantissent une meilleure qualité de vie : la santé et la sécurité au travail sont soutenues par un système de veille épidémiologique et une culture de prévention. Par ailleurs, la transition de notre société vers un développement durable a été accompagnée de nouvelles mutations de l'emploi, par exemple des emplois verts ou liés à l'aide aux personnes.

La SST sera reconnue comme un élément à part entière de la responsabilité sociétale des entreprises (ISO 26000). Elle sera soutenue par un système de veille épidémiologique et une culture de prévention, évoqués ci-dessus. Elle inclura également la mise à disposition des équipements et produits nécessaires à l'accomplissement du travail et l'organisation de formations en vue de leur utilisation correcte et non dangereuse.

Les personnes en invalidité moins nombreuses bénéficieront d'un accompagnement pour retrouver un emploi et ne pas verser dans la pauvreté. Les relations dans l'environnement professionnel seront optimisées notamment par le biais de méthodes de management et d'organisation du travail, tout comme le rythme de travail, la qualité de l'environnement professionnel. De plus, les risques auxquels l'individu est exposé au travail et en dehors seront considérés de manière globale. Les personnes seront redevenues le centre d'intérêt et pourront ainsi mieux concilier vie professionnelle / vie privée.

S'alignant sur la Stratégie Europe 2020, les autorités belges ont pris des mesures relatives à 7 axes prioritaires : la maîtrise des coûts salariaux, la diminution de la pression (para)fiscale sur les bas salaires, l'augmentation de la formation tout au long de la vie des travailleurs et de la qualification des demandeurs d'emploi, l'augmentation de la participation des groupes cibles au marché du travail, la réforme du système de chômage, l'amélioration du droit du travailleur pour promouvoir la flexisécurité et la mobilité interrégionale.

A l'horizon **2020**, les principaux objectifs belges en termes d'emploi et d'inclusion sont les suivants : atteindre un taux d'emploi de 73,2% pour les travailleurs âgés de 20 à 64 ans ; réduire à 9,5% le taux d'abandons scolaires prématurés ; atteindre un taux de 47% de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur ; diminuer de 380.000 unités le nombre de personnes risquant de verser dans la pauvreté ou l'exclusion sociale (par rapport à 2.194.000 en 2008).

Objectifs stratégiques à 2050	Indicateurs
1. Le marché de l'emploi est accessible à tous et propose un emploi décent à chaque citoyen en âge de travailler.	<ul style="list-style-type: none"> - Taux d'emploi des femmes, des jeunes, des personnes âgées, peu qualifiés, des handicapés physiques et mentaux - % travail à temps partiel involontaire, ventilé selon le genre - % travailleurs pauvres, % abandons scolaires prématurés - Taux d'activité
2. Le niveau de chômage est réduit au niveau du chômage frictionnel.	<ul style="list-style-type: none"> - % de chômage
3. Les conditions de travail sont adaptées tout au long de la carrière en vue d'assurer une meilleure qualité de vie et de pouvoir travailler plus longtemps.	<ul style="list-style-type: none"> - % des accidents au travail - % des personnes en invalidité, suicides (ventiler tous les indicateurs selon le genre) (à définir) - écart de salaires entre hommes et femmes à travail égal. - % participation à la formation continuée

2 | Une société résiliente qui adapte son économie aux défis économiques, sociaux et environnementaux

Nous venons de développer ce que nous entendons par société inclusive et solidaire. Nous précisons ci-après ce que nous entendons par société résiliente.

En 2050, les activités de production et de consommation sont fondées sur une utilisation efficace des ressources naturelles dans le respect des limites de notre planète et elles contribuent au développement social et économique. La croissance économique est découplée de façon absolue de la dégradation de l'environnement et couplée à la création d'emplois décents, tout en garantissant l'offre d'une quantité suffisante de biens et services répondant aux besoins fondamentaux. Cet objectif implique des performances environnementales et sociales élevées de tous les biens et services sur leur cycle de vie (depuis l'extraction des matières premières jusqu'à leur élimination). Les énergies renouvelables sont massivement développées et la consommation d'énergie est significativement réduite. La mobilité et les transports contribuent au développement social et économique et sont respectueux de l'environnement grâce à un système multimodal intégré, des conditions maximales de sécurité, une réduction drastique des nuisances environnementales, notamment grâce à une intégration des coûts externes dans les prix des transports et un aménagement du territoire approprié. Les modes alimentaires n'ont d'incidence négative ni sur la santé ni sur l'environnement grâce à des produits sains, une agriculture intégrée, une réduction du gaspillage alimentaire.

L'avènement d'un tel type de société passe nécessairement par la capacité de celle-ci à innover.

2.1. Economie qui adapte ses modes de consommation et de production

2.1.1. Introduction

Les « ressources » (les matières premières telles que les combustibles, les minéraux et les métaux, les produits alimentaires, le sol, l'eau, l'air, la biomasse et les écosystèmes) subissent, depuis plusieurs dizaines d'années, des pressions de plus en plus fortes. Or, si les tendances actuelles se maintiennent, la population mondiale aura augmenté de 30% d'ici 2050 et multiplié ses besoins au point qu'il faudrait non pas une planète mais plus de deux pour y subvenir. Il est grand temps d'innover, et de façon stratégique.

2.1.2. Constats

Au cours du XX^e siècle, le monde a **multiplié sa consommation** de combustibles fossiles par 12 et l'extraction de ressources matérielles par 34. Aujourd'hui, dans l'UE, nous consommons chaque année 16 tonnes de ressources par personne, dont 6 sont gaspillées, la moitié prenant la direction des décharges. Les **ressources se raréfient** et sont de plus en plus chères, ce qui a un impact néfaste sur l'économie.

Les sources de minéraux, de métaux et d'énergie, tout comme les stocks de poissons, le bois, l'eau, les sols fertiles, l'air pur, la biomasse et la biodiversité subissent tous des pressions de plus en plus fortes; il en va de même pour la stabilité du système climatique. Alors que **la demande** mondiale de denrées alimentaires, d'aliments pour animaux et de fibres pourrait grimper de 70% d'ici à 2050, 60% des principaux écosystèmes de la planète où sont produites ces ressources sont déjà dégradés ou exploités de façon non durable.

De son côté, notre système économique continue à **encourager une utilisation inefficace** des ressources en valorisant certaines d'entre elles en deçà de leur coût véritable. Ainsi, le Conseil mondial des entreprises pour

le développement durable estime qu'il faudra, d'ici à 2050, multiplier la productivité des ressources par un facteur compris entre 4 et 10¹⁴.

Un **cadre stratégique**, récompensant l'innovation et l'utilisation performante des ressources, créera les conditions d'opportunités économiques permettant une meilleure sécurité d'approvisionnement. Il faut développer de nouveaux produits et services, trouver de nouveaux moyens de réduire les intrants, minimiser la production de déchets, améliorer les processus de production, de gestion des stocks, les méthodes commerciales et la logistique. Il faut modifier les schémas de consommation, promouvoir la réutilisation, le recyclage, la substitution de matériaux, la reconception de produits, les économies de ressources. Pour libérer le potentiel des nouvelles sources de croissance, les politiques qui façonnent notre économie et nos styles de vie doivent être **cohérentes et intégrées**.

2.1.3. Vision, objectifs et indicateurs

En 2050, l'activité économique contribue pleinement au développement durable. Elle développe, dans une logique d'accroissement du bien-être, des projets créateurs d'emplois décents, d'épanouissement humain et de bien-être physique et psychologique. Le développement se mesure à l'aide d'une série d'indicateurs complétant le PIB pour couvrir les multiples dimensions d'un développement durable.

La gouvernance économique, financière et monétaire, appliquée au niveau de pouvoir le plus efficace (mondial, européen, fédéral, régional, ou communal), garantit une gestion équitable des biens publics mondiaux, une concurrence plus équitable entre les différents acteurs, et valorise les échanges non monétaires.

Les activités de production et de consommation de la Belgique sont fondées sur une utilisation efficace des ressources et le respect des limites de notre planète, contribuant ainsi à une transformation globale de l'économie, y compris aux niveaux européen et international. Toutes les ressources naturelles sont gérées de façon durable, des matières premières à l'énergie, en passant par l'eau, l'air, les terres et les sols.

Les logiques de consommation sont innovantes, par exemple, les besoins ne sont pas nécessairement satisfaits par l'acquisition de nouveaux biens ; ils peuvent être satisfaits entre autres par la réutilisation de biens existants ou par l'usage de services permettant de rencontrer le même objectif. Les citoyens disposent d'informations suffisantes et fiables sur les incidences de leurs habitudes de consommation afin de pouvoir faire des choix éclairés et responsables entre des produits et services ayant des performances environnementales et sociales élevées tout au long de leur cycle de vie. L'obsolescence programmée des produits n'a plus cours, la surconsommation est réduite et, in fine, le pouvoir d'achat est augmenté.

Objectifs stratégiques à 2050	Indicateurs
1. Le développement économique de la société est mesuré en tenant compte de ses impacts sur l'homme et l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateur de découplage entre le PIB et la consommation de matières (la biomasse, les métaux et minéraux et les combustibles fossiles) - Productivité des ressources (y compris les importations (à définir)) - Utilisation des indicateurs de découplage et de productivité des ressources dans le système des comptes nationaux
2. Les prix des biens et services donnent des signaux clairs reflétant directement les externalités environnementales et sociales.	- Indicateur à définir
3. Les performances environnementales et sociales de tous les biens et services mis sur le marché sont maximales et ce, sur l'ensemble de leur cycle de vie.	- % de produits et services mis sur le marché qui détiennent un label certifié par les autorités publiques (label écologique européen, label pour les produits issus de l'agriculture biologique, label équitable, label social)

¹⁴ World Business Council for Sustainable Development, *Vision 2050 – The new agenda for business*, Genève, 2010, p. 30.

4. Les organisations contribuent aux objectifs de développement durable en accroissant leurs performances environnementales et sociales.	- Nombre d'organisations (pouvoirs publics, entreprises, ONG, etc.) ayant mis en place un système de gestion durable (ISO14001, EMAS, ISO26000, SA8000) (à définir) - % d'entreprises ayant défini l'empreinte écologique et le bilan carbone de leur organisation
5. Différentes formes d'organisations économiques coexistent pour répondre aux besoins sociétaux.	- Indicateur à définir
6. Le soutien à l'innovation respecte les principes de développement durable.	- Indicateur à définir

2.2. Energie

2.2.1. Introduction

Le secteur de l'énergie fait face à trois défis : assurer la réponse à la demande énergétique croissante, faire face à la raréfaction progressive des sources fossiles d'énergie et réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Pour relever ces défis de taille sachant qu'en 2050, il y aura 9 milliards de personnes sur la terre, la société se fixe des impératifs et les moyens d'y arriver, consciente de l'interdépendance des différents facteurs de la problématique.

2.2.2. Constats

Les impératifs sont les suivants : garantir la sécurité d'approvisionnement du pays, garantir une meilleure indépendance énergétique du pays¹⁵, garantir l'accès à tous à l'énergie qui est un besoin vital, à un prix raisonnable, ce qui implique l'élimination de la précarité énergétique, réduire au minimum les émissions de CO₂, protéger les écosystèmes riches en biodiversité.

Comment y arriver ? Nous mettons en exergue trois moyens. Le premier consiste à maximaliser le recours aux énergies renouvelables et donc à abandonner la combustion de combustibles fossiles qui libère dans l'atmosphère du dioxyde de carbone, principal gaz à effet de serre responsable du réchauffement climatique. Ainsi, l'un des scénarios envisagés par la « Feuille de route pour l'énergie à l'horizon 2050 » de la Commission Européenne retient que l'électricité produite en 2050 proviendra à 96 – 99% des sources renouvelables.

Le deuxième moyen est l'augmentation de l'efficacité énergétique afin de faire baisser la demande totale tout en conservant le même confort. Cela suppose des investissements dans la recherche et les technologies utilisées tant pour la consommation privée (comme la domotique, de nouveaux types d'appareils ménagers, ...) que pour la consommation industrielle, dans le domaine des énergies renouvelables pour pouvoir relever le défi de la décarbonisation, dans les infrastructures (construction et rénovation des installations) et les réseaux de transport et de distribution.

Une plus grande cohérence fiscale, par la suppression de certains avantages fiscaux, par exemple, devrait également être envisagée.

Notons que la biomasse, d'origine forestière ou agricole, considérée comme énergie renouvelable, est de plus en plus utilisée à des fins énergétiques. Cependant, son exploitation nécessite une certaine rationalisation car elle a des impacts sur la biodiversité et sur le climat.

Faire face au défi de la décarbonisation de la société implique une action réfléchie et concertée entre les différents niveaux de pouvoir. Au niveau belge, des plans nationaux, concaténation des plans fédéraux et régionaux, ont été établis dans le cadre de l'accord de coopération Etat fédéral-Régions CONCERE-ENOVER afin de répondre aux obligations européennes. Des études prospectives sur l'approvisionnement en gaz et en électricité ont aussi été réalisées conjointement par le Bureau fédéral du Plan et par la Direction générale

¹⁵ Actuellement, la Belgique qui ne dispose plus de sources combustibles fossiles dépend en très grande partie de l'étranger pour son approvisionnement énergétique

Energie du SPF Economie et sont appelées à être systématiquement actualisées. Actuellement, ces études couvrent une période s'étendant jusqu'aux environs de 2020.

Les ministres fédéraux et régionaux de l'énergie ont lancé sous l'égide du groupe de concertation Etat-Région en matière d'énergie CONCERE-ENOVER une étude intitulée « 100% d'énergies renouvelables en 2050 ? » dont les résultats sont attendus mi-2012 et qui est menée avec le Bureau fédéral du Plan, le VITO (Vlaamse instelling voor technologisch onderzoek) et l'ICEDD (Institut de conseil et d'études en développement durable). Cette étude a pour but de déterminer jusqu'à quel point et dans quelles conditions financières, environnementales et sociales, il sera possible de recourir aux énergies renouvelables.

La Belgique tiendra également compte des avancées de RIO+20 en ce qui concerne l'accessibilité de tous à l'énergie.

2.2.3. Vision, objectifs et indicateurs

La raréfaction progressive des carburants fossiles et la production de gaz à effet de serre qu'entraîne leur utilisation obligent notre société à répondre dans les années à venir à un défi colossal : se passer progressivement de ces carburants qui représentent actuellement une très grande partie de notre consommation énergétique, tout en assurant la sécurité de l'approvisionnement en énergie (via l'intégration des systèmes énergétiques au niveau européen), un niveau de confort équivalent et l'accès à tous à l'énergie pour les besoins de base.

La « Stratégie Europe 2020 », et l'initiative phare 'Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources' publiée en janvier 2011, fixe des objectifs pour la Belgique à l'**horizon 2020** : le pays doit intégrer dans sa consommation finale brute d'énergie une part contraignante de 13 % d'énergie produite à partir de sources d'énergie renouvelables, et une part contraignante de 10 % d'énergie produite à partir de sources d'énergie renouvelables dans le secteur du transport.¹⁶

Concernant l'efficacité énergétique, la Belgique a pour objectif de réduire pour 2020 la consommation d'énergie primaire de 18%, ce qui est inscrit dans le 'Programme national de Réforme 2011'.

Objectifs stratégiques à 2050	Indicateurs
1. Les énergies renouvelables sont massivement développées et constituent la part la plus élevée dans la consommation d'énergie.	% de la consommation finale brute d'énergie produite à partir de sources renouvelables
2. La production d'électricité est fortement décarbonisée (de 96 à 99 % dans la "Feuille de route pour l'énergie à l'horizon 2050" de la Commission européenne).	% d'électricité produite sans libération concomitante sous forme de CO2 de carbone d'origine fossile % d'électricité produite à partir de sources renouvelables
3. La consommation d'énergie primaire est significativement réduite.	- Consommation d'énergie primaire
4. Le recours à la biomasse à des fins énergétiques s'opère sans nuire aux autres usages, en particulier à l'alimentation, et à l'environnement (qualité des sols, biodiversité, etc.).	- Respect de critères de durabilité pour l'importation de biomasse à des fins énergétiques
5. La notion de sécurité d'approvisionnement énergétique s'appréhende au niveau national et au niveau européen.	- Indicateurs à définir
6. L'énergie est accessible à tous.	- Indicateur à définir (% de ménages en précarité énergétique ou nombre de limiteur de puissance) - Indicateur international à définir après Rio+20 (Energy4All)

¹⁶ Ces objectifs européens sont conditionnés au respect des critères de durabilité définis dans la directive 2009/28/CE.

2.3. Mobilité et transports

2.3.1. Introduction

Le secteur des transports et de la mobilité fait face à de grands défis. Quelles seront les grandes surprises en matière d'innovations technologiques ? Comment gérer l'ère post-pétrole et la phase de transition dans laquelle nous sommes déjà rentrés ? Quel avenir pour les biocarburants ? Comment prévenir la congestion massive du réseau routier qui s'annonce à l'horizon 2030 ? Comment faire évoluer les mentalités et les comportements afin de promouvoir les transports en commun et les modes doux, le car sharing et le covoiturage ? Comment réduire les impacts environnementaux liés à nos modes de déplacement ? Voici, parmi tant d'autres, quelques questions que l'on est en droit de se poser en matière de mobilité et transport à propos de demain.

La présente section abordera ces différents thèmes sous l'angle essentiellement du transport des personnes. Le transport des marchandises n'est pas abordé comme tel ici.

2.3.2. Constats

Sur la base de l'enquête « BELDAM » (Belgian Daily Mobility)¹⁷, le mode de déplacement favori reste la **voiture** avec 63,6% des déplacements, loin devant la marche (16,3%), les deux roues (motorisés ou non) (9%) et les transports publics (8,5%). Il y a une légère diminution du nombre de déplacements quotidiens et une augmentation du nombre de personnes voyageant en période de pointe. Le nombre de kilomètres parcourus en voiture a augmenté de $\pm 10\%$ en 10 ans, particulièrement sur les autoroutes. Cette situation résulte principalement de la croissance du parc automobile, passé de 4,6 millions de véhicules en 2000 à 5,3 millions en 2010, et d'une légère diminution du taux d'occupation des véhicules, passé de 1,4 personne en 2000 à 1,37 en 2010. Le nombre de kilomètres parcourus par véhicule est quant à lui resté stable avec une moyenne de ± 15.700 kilomètres/an.

Concernant **l'accroissement de la demande de transport et l'augmentation de la congestion**, le Bureau fédéral du Plan prévoit, à politique inchangée, à l'horizon 2030, une augmentation de 30% du nombre de passagers-kilomètres et de 60% du nombre de tonnes-kilomètres. Cela se traduira par une diminution de la vitesse moyenne de 31% aux heures de pointe et de 17% aux heures creuses. Tant pour le transport de personnes que le transport des marchandises, il en résultera une congestion majeure dont les effets doivent être sérieusement pris en considération sur le plan économique, de l'environnement, du climat ou des infrastructures. On constate néanmoins que les transports en commun, le vélo, le carsharing (systèmes de voitures partagées) sont en augmentation depuis 2000.

Selon la Commission européenne, la **dépendance du secteur transport au pétrole** est très forte (96% dans l'UE). L'augmentation de la demande de pétrole sera due à concurrence de 90% à l'augmentation de la demande de transport dans les années à venir. D'après l'Agence Internationale de l'énergie, l'ère du pétrole bon marché arrive à son terme. La conjugaison de la croissance des coûts d'exploration/production et de la croissance continue de la demande de transport individuel dans les économies émergentes propulsera le baril de pétrole à 210 \$ en 2035.

Les effets sur les plans environnemental, sociétal et économique sont nombreux et divers. **Sur le plan environnemental**, le défi touche le **climat**, la pollution de l'air local et la biodiversité.

Le secteur du transport est responsable en Belgique de 20% des émissions de GES et de 22% des émissions de CO₂. Le trafic routier représente à lui seul 98% des émissions de GES et 97% des émissions de CO₂ du secteur transport. Il faudrait également tenir compte ici du transport aérien et du transport maritime.

A l'horizon 2030, à politique inchangée, une croissance des émissions de CO₂ de l'ordre de 12% est prévue par le modèle PLANET du Bureau fédéral du Plan (année de référence 2005) alors que cette croissance serait de 18% selon le modèle TREMOVE2009.

¹⁷ SPP Politique scientifique – SPF Mobilité et Transports, *Enquête sur la mobilité quotidienne des belges Belgian Daily Mobility*, Bruxelles, 2011.

En ce qui concerne le N₂O qui n'est pas pris en compte dans la réglementation européenne des émissions, le Bureau fédéral du Plan prévoit une augmentation des émissions de l'ordre de 31 à 67% sur la période 2005-2030.

Au niveau de **l'air local**, il faut distinguer les polluants pris en compte dans la réglementation européenne (Normes EURO) et les autres. Pour les polluants pris en compte dans les normes EURO, la mise en place progressive de la réglementation européenne conduira, malgré l'augmentation de trafic attendu, à des baisses significatives de ces polluants à l'horizon 2030. Par rapport à 2005, la baisse atteindrait 54% pour le CO, 40% pour les NOx, 63% pour les particules fines, 79% pour le SO₂ et 54% pour les COVNM¹⁸. Au niveau des émissions de NOx et de particules, la diésélisation qui atteint 77% du parc total continue à jouer un rôle majeur.

Le développement des infrastructures routières entraîne une perte directe de **biodiversité** en termes d'habitat et d'espèces. Il provoque également la fragmentation des écosystèmes ainsi que la dégradation des services écosystémiques.

Sur le plan sociétal, les **accidents de la route** sont encore trop nombreux. Si l'on compare le nombre d'accidents par voyageur km exprimé en accidents par milliard de voyageurs km, on constate que pour, l'année 2009, la Belgique se situe un peu au-dessus (225 unités) de la moyenne de l'UE 15 (222 unités). On constate également qu'il y a en Belgique surreprésentation des jeunes conducteurs parmi les blessés. Alors que les conducteurs âgés de 18 à 29 ans représentent moins de 20% (18,7%) des personnes majeures de la population belge, ils constituaient en 2007 encore 39,8% du total des blessés.

Le **vieillessement de la population** entraînera des demandes spécifiques telles que des transports en commun plus sûrs et plus adaptés à la mobilité réduite des personnes âgées.

La concentration de la population dans de grandes villes se renforce. Selon les prévisions, le pourcentage d'européens vivant en zone urbaine passera de 74 à 85% en 2050. Cette plus forte concentration en zone urbaine provoquera également une forte augmentation des flux de marchandises de et vers les villes. Les autorités compétentes devront réfléchir à une solution à la fois efficiente et durable. Entre autres, elles devront tenir compte des objectifs européens en matière d'émission de CO₂ et de GES. Par contre, la concentration de population dans les villes constituera un avantage en termes de mobilité.

Sur le plan économique, les moyens financiers sont limités par la crise. Les besoins de financement pour la construction de nouveaux réseaux, comme le réseau européen TEN-T, et pour l'entretien et l'amélioration en termes de capacité, de sécurité et de fiabilité du réseau sont énormes. Une hiérarchisation des besoins sera donc nécessaire.

En Belgique, les **compétences** en matière de transport étant réparties entre le fédéral, les régions et, en partie pour l'aménagement du territoire, les communes, il importe que les différents niveaux de pouvoir puissent partager leur vision du transport durable à l'horizon 2050 afin de pouvoir coordonner des plans d'actions spécifiques tout en respectant les compétences de chaque entité. Il importe également que les différents stakeholders soient impliqués dans ce processus. Cette approche globale devra inclure des mesures en matière de réglementation, de fiscalité, d'investissements en infrastructure, de recherche et développement et d'aménagement du territoire.

Les options des instances **européennes et internationales** priment sur les options des instances belges. Dans le cadre du « paquet énergie-climat » européen à l'horizon 2020, une augmentation de la part des énergies renouvelables dans les transports de 10% est visée.

Le Livre Blanc adopté par la Commission européenne en mars 2011 propose 40 initiatives concrètes, non contraignantes, pour la prochaine décennie. Elle vise la création d'un système de transport compétitif qui augmentera la mobilité des personnes et le transport des marchandises, l'élimination des chaînons manquants et la croissance économique et de l'emploi d'une part et, d'autre part, la réduction de la dépendance de l'Europe au pétrole et la compression des émissions de gaz à effet de serre de 60% en 2050.

¹⁸ Bureau fédéral du Plan, Perspectives à long terme de l'évolution des transports en Belgique : projection de référence, Planning paper 107, Bruxelles, 2009, p. 60.

2.3.3. Vision, objectifs et indicateurs

En 2050, la mobilité et les transports sont des vecteurs de développement social et économique respectueux de l'environnement. Leurs impacts sur le climat et l'exploitation des ressources naturelles sont fortement réduits et ils assurent un développement socialement équitable et conforme à la dignité humaine, tout en rencontrant les défis liés à la gestion de la demande de mobilité et de transport de personnes et de marchandises. La mobilité et les transports tendent à devenir accessibles en toute sécurité au plus grand nombre et sont compatibles avec les objectifs et contraintes socio-économiques de tous les acteurs sociétaux (pouvoirs publics, entreprises notamment).

Objectifs stratégiques à 2050	Indicateurs
1. Le système de transport multimodal intégré est privilégié, il met l'accent sur les modes alternatifs à l'autosolisme et sur le transfert modal pour les marchandises.	<ul style="list-style-type: none"> - % d'utilisation des différents modes de transport (part modale des transports collectifs (privés ou publics) de personnes, part modale du rail et de la voie d'eau pour le transport de marchandises) - Doubler le nombre de déplacements parcourus en vélo par rapport à 2011 - Nombre de km parcourus, nombre de voyageurs-km, tonnes-km Indicateur de transfert modal (personnes et marchandises) - Indice d'accessibilité aux transports en commun (à définir) - Indicateur couvrant la dimension internationale (à définir)
2. La mobilité et les transports sont réalisés dans des conditions maximales de sécurité visant le « zéro tué ».	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre annuel des victimes de la route : morts/ blessés graves par milliard de km parcourus ventilés selon le genre, l'âge et le mode de transport
3. Les émissions de CO2 liées à l'ensemble des modes de transports en Belgique sont réduites de 60% au minimum par rapport à 1990.	<ul style="list-style-type: none"> - Emissions de CO2 globales dans le secteur du transport et par mode
4. La mobilité et les transports sont à faible émission de polluants et de nuisances sonores, efficaces en énergie de sources fossiles et alternatives. Les émissions dans l'air de NOx, PM 2.5, PM 5 et PM 10 sont réduites de 80% par rapport à 2005.	<ul style="list-style-type: none"> - Performance énergétique et taux de renouvellement des véhicules de transport terrestre, aérien et de la flotte maritime battant pavillon belge - Emissions de NOx, PM 2.5, PM 5 et PM 10
5. Les coûts externes (climat, biodiversité, pollutions, santé, accidents, dégradation des infrastructures, congestion, bruit) sont intégrés dans les prix du transport.	<ul style="list-style-type: none"> - % des coûts externes des transports intégrés dans les prix (à définir) - Indicateur de saturation des réseaux de transport (personnes et marchandises, privés et publics)(à définir)

2.4. Alimentation

2.4.1. Introduction

De manière générale, la qualité nutritionnelle de notre alimentation n'est pas bonne. Cela influence notre santé et, de façon plus large, notre bien-être, notre travail, notre productivité, nos relations. Bref, tous les domaines de notre vie.

En Europe, les ménages et les supermarchés gaspillent 50% des denrées alimentaires non périmées alors que 79 millions d'Européens vivent sous le seuil de pauvreté. La Commission européenne (sources : DG Sanco) a décidé de prendre des mesures à cet égard avec un double objectif : réduire d'ici 2025 de moitié le gaspillage alimentaire et améliorer l'accès aux aliments pour les citoyens dans le besoin.

La Belgique tiendra également compte des avancées de RIO+20 en ce qui concerne l'accessibilité de tous à une alimentation saine et sûre.

2.4.2. Constats

L'OMS estime que le surpoids et l'obésité tuent chaque année 2,8 millions de personnes dans le monde. Aujourd'hui, 65% de la population mondiale vit dans un pays (tous les pays à revenu élevé et la plupart des pays à revenu intermédiaire) où le surpoids et l'obésité tuent plus de personnes que l'insuffisance pondérale¹⁹. Le tabac et l'alcool renforcent la prévalence croissante des maladies chroniques et des maladies non transmissibles. Celles-ci ont un impact important sur le budget de la sécurité sociale, sur la qualité de vie de gens ainsi que sur leur espérance de vie.

L'alimentation des animaux d'élevage est trop riche en oméga 6, les produits animaux fabriqués (viande, œufs et lait) en acides gras de type oméga 6, la consommation de ces derniers étant trop importante par rapport à celle des acides gras de type oméga 3.

Depuis une cinquantaine d'années, les modes de production agricoles privilégient la quantité à la qualité. Ils sélectionnent des variétés végétales (maïs, soja, palme, etc.) pour leur rendement plutôt que pour leur intérêt nutritionnel. Les conséquences sont dramatiques sur le plan de la santé (rupture de l'équilibre en acides gras essentiels, surconsommation de fructose), sur le plan environnemental (déforestation, perte de biodiversité, appauvrissement et pollution des sols par les pesticides, augmentation des émissions de GES) et sur le plan humain (appauvrissement de la paysannerie familiale au profit de grandes exploitations, violation du biotope des habitants des forêts équatoriales et indonésiennes). L'alimentation et l'environnement s'impactent l'un l'autre. L'agriculture industrielle intensive n'est ni durable ni respectueuse de l'environnement et de la santé humaine.²⁰ Le Rapporteur spécial des Nations Unies pour le droit à l'alimentation Olivier De Schutter indique que les systèmes alimentaires actuels présentent de graves dysfonctionnements entraînant une perte de biodiversité agricole et l'uniformisation de produits destinés aux marchés mondiaux et dépendants dès lors de ceux-ci. Une réflexion sur le commerce équitable prend ici toute sa raison d'être.

De plus en plus de terres arables sont **détournées** de leur vocation première et utilisées à des fins d'élevage intensif, d'urbanisation ou d'industrialisation. On constate aussi une perte de la biodiversité, due à l'utilisation de monocultures, ainsi que la dégradation des services écosystémiques.

De nombreuses denrées alimentaires sont importées de contrées lointaines. Leur **transport**, par voie terrestre, maritime ou aérienne, provoque d'importantes émissions de CO₂ et sont vecteurs de nombreuses nuisances environnementales.

Selon l'OIT²¹, l'augmentation des **prix** des denrées alimentaires accroît le risque de pauvreté dans la mesure où elle réduit la part des dépenses des ménages consacrée à d'autres besoins essentiels. La **spéculation endémique** sur les matières premières et le déficit en matière de protection sociale contribuent à une **insécurité alimentaire** croissante provoquant la faim, la pauvreté et même une hausse du travail des enfants dans de nombreux pays en voie de développement, les ménages compensant ainsi les pertes liées à la hausse des prix. Une élévation de 30% des prix alimentaires entraînerait pour les travailleurs peu rémunérés une semaine de travail supplémentaire chaque mois pour préserver leur niveau de vie. La réduction de la spéculation sur les produits alimentaires de base aide à infléchir cette tendance comme le démontre le cas du quinoa, l'une des principales exportations boliviennes, dont la culture a permis aux communautés locales d'accéder à une alimentation riche en nutriments.

Selon la même étude, le réchauffement climatique modifie les conditions météorologiques qui rendent les **récoltes irrégulières ou insuffisantes**. Il impacte la situation financière et la sécurité alimentaire des agriculteurs, des éleveurs et des acheteurs finaux, ruraux et urbains.

¹⁹ OMS, Rapport sur la situation mondiale des maladies non transmissibles 2010, Genève, 2011, p. 2 ; OMS, Global Health Risks : Mortality and Burden of Disease Attributable to selected Major Risks, Genève, 2009, p. 16 et 17.

²⁰ Selon la FAO, 18% des émissions de GES (pas uniquement le CO₂) sont imputables à l'élevage de bétail, soit un pourcentage supérieur à celui du secteur des transports. Ainsi, la production d'1 kg de viande rouge correspond à la production de 8 kg de CO₂ par exemple et ce, essentiellement à cause de la quantité de céréales qu'il faut produire et acheminer pour ce bétail. A ce jour, la production de ces aliments occupe plus des trois quarts (78%) des terres agricoles mondiales. Et ce, dans le Sud, au détriment des forêts, qui sont mises à nu par abattage ou à feu, générant ainsi des quantités considérables de CO₂ ainsi que toute une série d'autres impacts (ex : érosion, appauvrissement des sols). En outre, les émissions de méthane du bétail représentent 20% des émissions annuelles mondiales de ces gaz à effet de serre au pouvoir de réchauffement 23 fois plus élevé que le CO₂.

²¹ ILO, "Investing in food Security as a Driver for Better Jobs" in *World of Work Report 2011 : Making Markets Work for Jobs*, 2011, Genève, p. 75-96.

2.4.3. Vision, objectifs et indicateurs

En 2050, l'impact social et environnemental de nos modes de production et de consommation alimentaires est réduit considérablement. Des produits sains, moins transformés et à haute valeur nutritionnelle sont accessibles à tous, ici comme ailleurs, grâce à l'action d'organisations internationales, et majoritairement produits via des circuits courts de production.

La transition opérée vers ces régimes alimentaires plus adéquats a permis de réduire fortement la prévalence et la morbidité/mortalité liées aux maladies chroniques et en particulier au surpoids, à l'obésité et à la malnutrition.

Grâce à une approche intégrée et transversale, les citoyens auront adopté de **nouvelles habitudes de consommation** axées sur des aliments à **valeur nutritionnelle élevée**. Ils consommeront moins de produits présentant une faible valeur nutritionnelle, nécessitant beaucoup d'énergie à leur production et distribution, et laissant une empreinte écologique importante. Ils auront diminué leur consommation de protéines animales au bénéfice de protéines végétales (75 à 100 g maximum de viande par jour). Ils auront **réduit** de 75 % leur **gaspillage** alimentaire.

Ces changements de comportement résulteront de campagnes de prévention touchant également les populations socio-économiquement défavorisées, d'une politique de promotion, de soutien et de protection de l'allaitement maternel, de mesures fiscales²², d'une remise en question de l'industrie alimentaire, du secteur HORECA et des fournisseurs de repas scolaires et de restaurants d'entreprises qui proposeront davantage d'aliments sains et nutritifs et l'investissement dans un système d'éducation performant qui aura intégré des cours d'alimentation **saine** et durable.

Sur le plan de la **production**, l'agriculture sera raisonnée à 100%. 10% de la surface arable sera consacrée à la culture biologique, un autre pourcentage à la production de biocarburants.

L'alimentation des animaux (volaille, bétail, poissons d'élevage), davantage basée sur des variétés végétales locales, présentera un profil en acides gras favorable à la santé humaine.

Les agriculteurs et les particuliers utiliseront moins de produits phytosanitaires. L'empreinte écologique sera drastiquement réduite dans les phases de production, de transport et de distribution. Les chaînes alimentaires plus courtes auront amélioré l'accès aux marchés et accru les revenus des petits agriculteurs locaux, dans les pays à faible revenu comme dans les pays à revenu élevé.

En favorisant la biodiversité agricole, elles auront développé les cultures locales et réduit la forte dépendance énergétique des systèmes alimentaires liée à l'emballage, à la transformation et aux transports des aliments.

²² Par exemple, l'augmentation de la TVA sur les aliments trop riches en sel, en sucres et en graisses et la diminution de la TVA sur les fruits et légumes.

Objectifs stratégiques à 2050	Indicateurs
1. L'accès à des produits sains, peu transformés et à haute valeur nutritionnelle est garanti pour tous.	<ul style="list-style-type: none"> - Prévalence de personnes en surpoids et obèses dans population belge (par sexe, âge, catégories socio-économiques) - % de consommation de fruits et légumes - Indicateur international (en lien avec la malnutrition à définir)
2. L'impact environnemental et social de nos modes de production (par une agriculture intégrée et biologique) et de consommation alimentaires est considérablement réduit.	<ul style="list-style-type: none"> - % de consommation de produits locaux - % de consommation de produits équitables - Réduction de x% de l'utilisation des ressources dans la chaîne alimentaire (à décliner par ressources prioritaires) - Traces de résidus de pesticides de synthèse, de composés perturbateurs endocriniens dans la production agricole et les êtres humains (biomonitoring) - Nombre de mises sur le marché de ces produits - % d'agriculture intégrée ; % d'agriculture biologique - Gr/portion de viande journalière à 75 gr maximum ;
3. Le gaspillage alimentaire est réduit de 75 %.	<ul style="list-style-type: none"> % des denrées alimentaires non périmées gaspillées
4. Nos modes alimentaires n'ont plus d'impacts néfastes sur la sécurité alimentaire des pays en développement.	<ul style="list-style-type: none"> - Ratio cultures alimentaires/cultures industrielles destinées à l'exportation (y compris les biocarburants) - % de déforestation pour des cultures industrielles destinées à l'exportation - Indicateur en lien avec la sécurité alimentaire à définir suite à Rio+20

3 | Une société qui préserve son environnement

En 2050, l'objectif d'un environnement sain est atteint. La Belgique a réalisé de manière juste sa transition vers une société bas carbone et efficace en ressources. Elle a pris les mesures nécessaires pour prévenir ou, à défaut corriger, les impacts environnementaux dus aux activités humaines : le réchauffement global a été limité et reste limité à 1.5 à 2°C à long terme, la pollution de l'eau et de l'air sont maîtrisées et n'ont plus d'incidence significative sur la santé, la biodiversité et les écosystèmes. Les biens et services rendus par ces derniers sont restaurés, valorisés et utilisés avec précaution et de manière durable contribuant ainsi à la préservation de la biodiversité. La biodiversité elle-même est ainsi valorisée, conservée, protégée et restaurée et participe pleinement à une prospérité durable tout en encourageant la cohésion économique, territoriale et sociale et en sauvegardant notre héritage culturel.

Nous vous invitons à parcourir ce troisième chapitre consacré aux changements climatiques, à l'air extérieur et intérieur et à la biodiversité.

3.1. Changements climatiques

3.1.1. Introduction

Les résultats scientifiques indiquent sans équivoque que le réchauffement climatique, combiné à l'épuisement progressif des ressources naturelles et à la perte de biodiversité, fait courir le risque de dépasser les limites de la planète, mettant gravement en péril l'humanité. Cette situation appelle une réponse urgente et adéquate cadrée dans une vision de long terme. Des analyses économiques montrent clairement que les coûts de l'inaction seront plus importants que les coûts des politiques climatiques, qui entraînent en plus des co-bénéfices significatifs dans le domaine de l'emploi, de la santé publique, de la sécurité énergétique et en termes de protection de la biodiversité.

Dans la volonté de bâtir une société décarbonisée, comment contrecarrer le réchauffement climatique, et ses multiples conséquences sachant que celui-ci, combiné à l'épuisement des ressources et à la perte de biodiversité, risque de mettre l'humanité en péril ?

3.1.2. Constats

L'atmosphère et l'océan se réchauffent. La température moyenne à la surface de la terre a augmenté de 0,76°C depuis le début du 20^{ème} siècle. Les données récentes confirment la nette tendance au réchauffement (sur la décennie 2001-2010, la température moyenne à l'échelle du globe a été la plus élevée jamais enregistrée sur une décennie depuis le début des relevés instrumentaux). L'origine humaine de ce réchauffement ne fait plus aucun doute. Celui-ci provient de l'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère, due principalement aux émissions de CO₂ générées par l'utilisation de combustibles fossiles pour l'approvisionnement énergétique et par la déforestation. A l'échelle du globe, la concentration de CO₂ s'est élevée en 2009 à 389,2 ppm (soit une augmentation de 39 % par rapport à l'époque préindustrielle). Au cours des deux prochaines décennies, un réchauffement de 0,2°C par décennie est prévu. A plus long terme, les modèles actuels prévoient un réchauffement de 1,6 à 6,9 °C et une augmentation du niveau de la mer de 40 à 120 cm à l'horizon 2100 (comparé aux valeurs préindustrielles). Des résultats scientifiques récents et convergents indiquent que ces prévisions pourraient être sous-estimées.

Ce réchauffement induit une série de perturbations à l'échelle globale et locale, notamment sur le régime hydrologique, les glaciers, les écosystèmes (terrestres et océaniques) et la biodiversité, les systèmes côtiers. Il provoque aussi une augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements météorologiques extrêmes. Ces différentes perturbations mènent elles-mêmes à une série de conséquences néfastes notamment dans les domaines de l'eau, de la sécurité alimentaire, et de la santé. Les pauvres et les personnes

âgées sont parmi les groupes les plus vulnérables aux effets des changements climatiques, pas seulement dans les pays en développement, mais aussi dans les pays développés. Par ailleurs, le réchauffement mondial pourrait mener à des changements abrupts de grande échelle, pouvant potentiellement provoquer des impacts de très grande ampleur, particulièrement après le 21^{ème} siècle (augmentation très importante du niveau de la mer, modifications importantes du profil des côtes, disparition irréversible d'espèces et de systèmes naturels uniques, modification de la circulation océanique, fonte du permafrost...)

En termes **d'engagements**, la communauté internationale s'est accordée sur « la nécessité de réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre de façon à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels » (Accords de Cancún). Pour ce faire, les Parties à l'UNFCCC se sont également engagées à « prendre d'urgence des mesures pour atteindre ce but à long terme en fonction des données scientifiques et sur la base de l'équité ». Ces mêmes accords appellent les pays (développés et en développement) à élaborer des stratégies de développement à faible intensité de carbone.

Au niveau européen, l'Union européenne et ses États Membres se sont engagés à élaborer des stratégies de développement à faible intensité de carbone. Le Conseil européen s'est accordé sur l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de au moins 80-95% en 2050 par rapport à 1990 pour les pays industrialisés et sur la nécessité de réduire à la même date les émissions mondiales d'au moins 50% par rapport à 1990. En vue de réaliser cet objectif, la Commission Européenne a proposé une feuille de route (« Roadmap for moving to a competitive low-carbon economy in 2050 »). Celle-ci montre comment les différents secteurs émetteurs (production énergétique, industrie, transport, bâtiments, agriculture) peuvent contribuer à mener vers une économie bas carbone au cours des prochaines décennies. Cette feuille de route s'inscrit dans le cadre plus large de la stratégie Europe 2020 et de l'initiative « Resource Efficient Europe » qui vise à engager l'UE sur la voie de l'utilisation durable des ressources naturelles. Des stratégies sectorielles sont également en développement, qui s'articulent avec le « Roadmap 2050»: « White paper on transport », « Energy Efficiency Action Plan », « Energy Roadmap 2050 ». Dans ce contexte, les états-membres sont invités à développer eux-mêmes des roadmaps et les secteurs y sont encouragés. Le « Roadmap 2050 » doit également contribuer à la définition d'objectifs de réduction d'émissions à des échéances intermédiaires (notamment 2030). Les discussions à ce sujet portent également sur le renforcement de l'objectif européen de réduction des émissions en 2020

3.1.3. Vision, objectifs et indicateurs

L'objectif à long terme est de limiter à 1,5 à 2°C maximum la hausse de température mondiale moyenne afin de prévenir les impacts majeurs associés aux changements climatiques, qui mettent gravement en péril la pérennité des systèmes naturels, la santé, la prospérité et la sécurité internationale. A cette fin, il convient d'opérer la transition systémique vers une société bas carbone. Cette transition, qui se doit d'être équitable, implique la mobilisation de toutes les ressources et instruments politiques requis et l'appui des pays en développement dans leurs efforts, dans un contexte de développement durable, de lutte contre la pauvreté et de justice climatique. Elle doit se faire en garantissant le bien-être collectif et individuel, présent et futur.

En 2050, les économies d'énergie, l'amélioration de l'efficacité énergétique et le recours aux sources d'énergies renouvelables ont permis d'atteindre les objectifs de réduction des émissions. Grâce à la Recherche et Développement, fortement stimulée, initiatrice d'une révolution technologique comparable dans son ampleur à la première révolution industrielle. Grâce à une profonde réforme du système socio-économique, des modes de production et de consommation découplés de l'utilisation des énergies fossiles et des ressources non renouvelables. Grâce à des politiques fortes et ciblées en matière de sensibilisation et d'éducation. Et grâce à une mobilisation, inédite, des moyens publics et privés.

En termes d'emploi, cela se traduit par la création de nouveaux emplois durables, la remise à niveau de certaines professions et la mise en place des formations adéquates.. L'ensemble du système énergétique, y compris les secteurs des transports, des bâtiments, de la production d'électricité, de l'industrie et de l'agriculture, a assuré sa transition. Celle-ci s'est inscrite dans un cadre politique large en contribuant à accroître la sécurité énergétique, à favoriser la compétitivité des entreprises dans les secteurs des technologies d'avenir, ainsi qu'à favoriser la santé par la diminution des polluants de l'air.

En termes de **fiscalité**, il est fondamental que les prix donnent des signaux reflétant correctement l’empreinte carbone et les externalités environnementales des biens et services. Un « green tax shift » est opéré, visant à faire glisser la fiscalité qui pèse sur le travail vers celle qui porte sur les activités polluantes.

Sur le plan mondial, comme au niveau belge, le risque climatique est intégré dans la planification et les différents domaines de l’action publique et la société est « climate resilient ». Les pays plus riches ont aidé les pays en voie de développement à s’adapter aux changements climatiques et à assurer leur transition bas-carbone notamment par l’octroi d’une aide financière additionnelle à l’aide publique au développement.

Afin de prévenir les impacts néfastes des changements climatiques et d’éviter une catastrophe planétaire majeure, le réchauffement mondial est limité à maximum 1.5 à 2°C par rapport au niveau préindustriel. Ceci signifie que les émissions mondiales de gaz à effet de serre ont été réduites d’au moins de 50% en 2050, par rapport à 1990, et qu’elles tendront ensuite vers un niveau équivalent à la capacité naturelle d’absorption par les écosystèmes. Dans ce contexte, il conviendra que les pays développés ont réduit leurs émissions de gaz à effet de serre d’au moins 80 à 95% en 2050 par rapport à 1990, et tendent ensuite vers la neutralité carbone.

Objectifs stratégiques à 2050	Indicateurs
1. Les émissions de gaz à effet de serre mondiales sont réduites d’au moins 50% par rapport à leur niveau en 1990.	- Emissions mondiales de GES (tonnesCO ₂ -éq.)
2. Les émissions de gaz à effet de serre belges sont réduites domestiquement d’au moins 80% à 95% en 2050 par rapport à leur niveau en 1990. Après 2050, la Belgique devra tendre vers la neutralité carbone.	- Emissions de GES en Belgique (tonnesCO ₂ -éq.)
3. En termes d’adaptation, le risque climatique est intégré dans la planification et les différents domaines de l’action publique, afin d’aboutir à une société belge « climate-resilient ».	- Ensemble d’indicateurs à développer pour mesurer la résilience climatique (à définir)
4. L’ensemble des PVD a assuré une transition vers des sociétés bas-carbone et aussi « climate-resilient » que possible grâce, notamment, à des ressources financières à hauteur de leurs besoins d’ici 2050, basées sur de l’aide publique additionnelle à l’APD, en provenance de l’ensemble des pays industrialisés en fonction de la responsabilité et de la capacité de ces derniers et dans un contexte de justice climatique.	- Les émissions annuelles GES dans les PVD (tonnesCO ₂ -éq.) - Leur résilience (cf. ci-dessus) - Fonds publics alloués aux PVD d’ici 2050 (pays industrialisés et Belgique)

3.2. Air extérieur et intérieur

3.2.1 Introduction

La population mondiale augmente. Les activités humaines également, qu’elles soient liées à l’industrie, au transport, à l’exploitation des ressources naturelles et de l’environnement en général. Elles ont des impacts sur la qualité de l’air extérieur et intérieur.

3.2.2. Constats

Comme précisé dans le chapitre 2.3. (Mobilité et transport), le transport de même que l’ensemble des activités industrielles et agricoles sont à l’origine d’une pollution importante de l’air.

La pollution est un facteur environnemental qui a une incidence certaine sur la santé (maladies respiratoires), l’alimentation, la biodiversité, etc.

3.2.3. Vision, objectifs et indicateurs

En 2050, la pollution de l'air intérieur et extérieur est maîtrisée. Ainsi, la pollution anthropique de l'air n'a plus d'impact significatif sur la santé humaine et les écosystèmes.

Objectifs stratégiques à 2050	Indicateurs
1. La pollution de l'air par les sources anthropiques telles que l'industrie et le transport ne représente qu'une part négligeable de la pollution de fond (pollution hors évènements de pics de pollution).	- Mesures de la qualité de l'air (concentrations dans l'air de CO, SO ₂ , NO _x , COV, pm, etc.) - Dépassements des pics de pollution (ex : concentration d'ozone : nombre de jours annuels de dépassement des seuils d'information et des seuils d'effet sur la santé) - Emissions de polluants issus des activités industrielles et domestiques, du transport, des sources naturelles - Indicateurs environnement - santé
2. La pollution de l'air intérieur est maîtrisée et ce, y compris dans des bâtiments à très haute efficacité énergétique. Pour cela, la conception des bâtiments et des produits qui y sont utilisés est adaptée.	- Quantité de produits mis sur le marché ayant un taux d'émissions limité - Suivi de la qualité des systèmes de chauffage et de ventilation dans les bâtiments (performance du parc) - Mesures de la qualité de l'air intérieur - Indicateurs environnement santé

3.3. Biodiversité

3.3.1. Introduction

En 1992, le préambule de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) signée à Rio souligne l'importance de la diversité biologique pour l'évolution et pour la préservation des systèmes qui entretiennent la biosphère et affirme que la conservation de la diversité biologique est une préoccupation commune à l'humanité.

Les activités humaines modifient l'environnement et le déséquilibrent. Dans un contexte de développement durable, la préservation de la biodiversité, si possible sa restauration, et la prise de conscience de la valeur sociale des écosystèmes sont une nécessité pour assurer le bon fonctionnement de notre planète et le bien-être des générations futures. Ne rien faire aujourd'hui nous coûtera très cher demain : à nous d'agir dès à présent !

3.3.2. Constats

La **perte croissante de la biodiversité** constatée depuis 30 ans s'explique par la destruction d'habitats et la fragmentation des écosystèmes, la surexploitation des ressources naturelles, la pollution, la propagation des espèces exotiques envahissantes et les changements climatiques. Elle entraîne une **dégradation des écosystèmes et des services écosystémiques**.

En 1992, à la suite du sommet de Rio, l'UE, dans une logique de développement durable, institue le Réseau Natura 2000 pour protéger, sur l'ensemble de son territoire, les sites naturels terrestres et marins où les espèces, animales et végétales, et leurs habitats sont menacés. Elle vise pour 2010 l'enragement de la perte de biodiversité. Elle n'atteint pas cet objectif mais progresse dans la concrétisation de celui-ci. En tant qu'Etat-membre de l'UE, la **Belgique** met le Réseau Natura 2000 en pratique sur son territoire national²³. Elle cherche à réaliser une véritable intégration sectorielle de la biodiversité et à créer des partenariats dans les 4 secteurs clés que sont l'économie, la politique scientifique, la mobilité et la coopération au développement. Une étude pluridisciplinaire actuellement en cours au niveau fédéral, et qui prévoit la consultation des Régions, examine les outils pouvant inciter les acteurs essentiels du marché à intégrer la biodiversité notamment dans la responsabilité sociétale des entreprises.

²³ De manière générale, les Régions sont compétentes pour la conservation de la biodiversité. Le **Fédéral** est essentiellement compétent en matière de **biodiversité marine** mais également en matière d'utilisation durable de la biodiversité et des services écosystémiques.

Sur le plan international, concernant la biodiversité globale, la 10^e Conférence des Parties (COP) à la CDB adopte en 2010 un plan stratégique identifiant les « **20 objectifs d'Aichi** » et spécifie une **mission à l'horizon 2020** : « *Prendre des mesures efficaces et urgentes en vue de mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité, afin de s'assurer que, d'ici à 2020, les écosystèmes soient résilients et continuent de fournir des services essentiels, préservant ainsi la diversité de la vie sur Terre, et contribuant au bien-être humain et à l'élimination de la pauvreté. Pour garantir ceci, les pressions exercées sur la biodiversité sont réduites, les écosystèmes sont restaurés, les ressources biologiques sont utilisées d'une manière durable et les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques sont partagés d'une manière juste et équitable; des ressources financières suffisantes sont fournies, les capacités sont renforcées, les considérations relatives à la diversité biologique et la valeur de la diversité biologique sont intégrées, des politiques appropriées sont appliquées de manière efficace, et les processus décisionnels s'appuient sur des bases scientifiques solides et l'approche de précaution.* » Il existe en outre plusieurs instruments internationaux comme la Convention sur la Biodiversité, les forums des Nations Unies relatifs au droit de la mer (BBNJ²⁴, Informal Consultative Process²⁵, Regular Process²⁶), la Commission du Développement Durable des Nations Unies, la World Heritage Convention (UNESCO) ainsi que sur le plan régional comme la convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (Convention OSPAR) ou encore la Convention de Berne. En juin 2012, les engagements pris concernant le milieu marin et la pêche devraient être reconfirmés au sommet Rio +20 dont l'environnement marin et la pêche seront des thèmes phares.

3.3.3 Vision, objectifs et indicateurs

En 2050, la biodiversité est valorisée, conservée, restaurée et les pressions exercées sur celle-ci ont été éliminées, les ressources biologiques sont utilisées d'une manière durable et les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques sont partagés d'une manière juste et équitable. Les écosystèmes ont été restaurés, sont résilients et continuent de fournir, avec la biodiversité, des services essentiels à tous les peuples, préservant ainsi la diversité de la vie sur Terre, maintenant la planète en bonne santé et contribuant au bien-être humain et à l'élimination de la pauvreté.

La vision à **2050** définie lors de la 10^e COP à la CDB en 2010 dépasse la conservation et la préservation de la biodiversité et intègre les autres concepts liés au développement durable : « *D'ici à 2050, la biodiversité est valorisée, conservée, restaurée et utilisée avec sagesse, en assurant le maintien des services fournis par les écosystèmes, en maintenant la planète en bonne santé et en procurant des avantages essentiels à tous les peuples* ».

La nouvelle stratégie européenne à l'horizon 2020, intitulée « La biodiversité, notre assurance-vie et notre capital naturel », vise en priorité pour 2020 à « *enrayer la perte de biodiversité et la dégradation des services écosystémiques dans l'UE d'ici à 2020, assurer leur rétablissement dans la mesure du possible et renforcer la contribution de l'UE à la prévention de la perte de biodiversité.* » et propose une vision à 2050 : « *D'ici à 2050, il convient que la biodiversité de l'Union européenne et les services écosystémiques qui en découlent, c'est-à-dire son capital naturel, soient protégés, évalués et adéquatement rétablis pour leur valeur intrinsèque afin qu'ils continuent de contribuer au bien-être de l'homme et à la prospérité économique et afin d'éviter des changements catastrophiques liés à la perte de biodiversité.* »

En 2050, la mise en œuvre des plans stratégiques de la CDB a permis de mobiliser les ressources suffisantes en faveur de la biodiversité et des services écosystémiques.

Chaque individu a accès aux ressources naturelles, celles-ci sont exploitées de manière durable. Le partage des avantages des ressources génétiques²⁷ se fait d'une manière juste et équitable.

Outre la création d'emplois verts, la mise en place de formations appropriées et l'intégration de la biodiversité dans la responsabilité sociétale des entreprises sont des vecteurs, le soutien à la R&D a été et reste un acteur

²⁴ Ad hoc Open-ended Informal Working Group to study issues relating to the conservation and sustainable use of marine biological diversity beyond areas of national jurisdiction (pour le développement d'un protocole à la Convention sur le Droit de la Mer concernant spécifiquement la protection de l'environnement et de la biodiversité en zones hors juridiction internationale).

²⁵ Forum 'think thank', qui choisit chaque année un thème liant le droit de la mer, la biodiversité marine et le développement durable.

²⁶ A Regular Process for global reporting and assessment of the state of the marine environment, including socio-economic aspects : processus visant à faire des rapports réguliers de l'état de l'environnement marin.

²⁷ Protocole Access and Benefit Sharing relatif à l'accès aux ressources génétiques et au partage des avantages, Nagoya 2010

clé pour le rétablissement de la biodiversité. Grâce à des actions responsables, les pourcentages concernant les espèces menacées d'extinction ou de surexploitation, la déforestation, le morcellement des terres, la dégradation des écosystèmes terrestres, aquatiques et marins a considérablement diminué. La lutte contre les espèces exotiques envahissantes est une réussite.

Les aspects de protection de biodiversité et d'environnement marins sont inclus dans les différents processus de développement durable, y compris en matière de pêche. Le pourcentage des océans protégés a augmenté. D'ici à 2020, l'accent est mis sur la biodiversité marine au sein de la CBD (« Toutes les eaux marines se trouveront dans un bon état écologique et les rendements maximaux durables seront respectés dans le secteur de la pêche d'ici à 2015 »). La négociation et l'adoption d'un protocole additionnel à la Convention des Nations Unies sur le Droit de la mer hors juridiction nationale (BBNJ) a abouti et l'investissement à long terme dans le *Regular Process* est une réalité.

La forte limitation de la pollution issue de diverses sources et des émissions de GES entraîne la réduction des impacts des changements climatiques sur la biodiversité.

Objectifs stratégiques à 2050	Indicateurs
1. L'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation sont assurés et contribuent efficacement à la conservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable de ses éléments.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'engagements pris par la Belgique au niveau international en matière de partage des avantages (Protocole de Nagoya, Traité International sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture,...) - % des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques fournies par la Belgique dans un cadre bilatéral qui sont alloués à la conservation de la diversité biologique et à l'utilisation durable de ses éléments(à définir)
2. Les zones marines et côtières sont protégées, restaurées et valorisées notamment par l'établissement d'aires marines protégées (y compris hors juridiction nationale), en incluant les aspects de protection des zones marines et côtières dans les différents processus de développement durable, y compris en matière de pêche et par le développement de l'économie bleue.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de plans OSPAR, UE, ONU mis en œuvre - Nombre d'objectifs du Johannesburg Plan of Implementation atteints - Conclusion du protocole additionnel à la Convention Droit de la Mer des Nations Unies (dit "Implementation Agreement")
3. Les biens et les services rendus par les écosystèmes sont restaurés, valorisés et utilisés avec précaution et de manière durable, contribuant ainsi directement à la préservation de la biodiversité.	<ul style="list-style-type: none"> - 100% des services écosystémiques sont 'fonctionnels', non détériorés et protégés (à définir) - Tendances en matière d'intégration des valeurs relatives à la biodiversité et aux services écosystémiques dans les politiques sectorielles et de développement (indicateurs en cours de négociations dans le processus CBD)
4. La propagation de nouvelles espèces exotiques envahissantes est effectivement jugulée tandis que celles déjà implantées sont en nette diminution. Ces résultats contribuent à améliorer la conservation et la préservation de la biodiversité indigène.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'espèces nouvellement implantées - Nombre d'espèces éradiquées évolution de la population des espèces implantées
5. Les zones terrestres et les eaux intérieures sont protégées, restaurées et valorisées notamment via l'établissement d'aires protégées et la reconnectivité des habitats ; les écosystèmes dégradés ont été restaurés.	<ul style="list-style-type: none"> - % d'espèces de vertébrés et invertébrés menacés d'extinction - % d'espèces menacées de surexploitation - % morcellement des terres - % d'écosystèmes terrestres, aquatiques, marins considérés comme dégradés/restaurés - Indicateurs en cours de négociations dans les processus UE et internationaux (CBD, etc.)

4 | Une société soutenue par des pouvoirs publics qui assument leur responsabilités sociétale

En 2050, l'Etat, acteur majeur de la société, est le garant de l'intérêt général et collectif : acteur central du lien social fort entre tous les citoyens, base essentielle de toute société inclusive, solidaire, innovante et qui préserve les ressources (ici comme ailleurs). Il a développé des politiques transversales pour opérer la transition vers un développement durable, notamment en ce qui concerne le fonctionnement des pouvoirs publics et les finances publiques que la recherche scientifique ou la coopération au développement.

4.1. Pouvoirs publics

4.1.1. Introduction

La crise financière de 2008 a remis en question le New Public Management fondé sur l'idée que les services publics devaient s'aligner inconditionnellement sur les techniques de gestion mises en œuvre par les entreprises du secteur marchand. D'autres crises, comme celles qui affectent l'environnement (le réchauffement climatique et l'épuisement des ressources naturelles) interrogent aussi notre mode de vie et entraînent l'émergence de mouvements alternatifs qui préconisent et mettent en pratique une transformation des comportements : objecteurs de croissance, créatifs culturels, « simplicitaires » et autres partisans de la sobriété volontaire. De nouveaux modes de production et de consommation s'avèrent nécessaires, résumés par la formule « moins de biens, plus de liens ».

4.1.2. Constats

Dans ce contexte, la CIDD rappelle que l'Homme n'est pas qu'un individu mais un être social désireux de créer et d'entretenir un lien avec son semblable et que l'Etat doit donc renouer le lien social à la base de toute société et, en tant qu'acteur majeur de la société, par une vision et une stratégie axées sur l'efficacité des politiques publiques (ce qui inclut notamment la lutte contre la fraude), l'écoute attentive des citoyens dans la délivrance de services adaptés à leur situation propre, et l'efficience dans l'utilisation de ressources humaines, naturelles et financières.

Pour évoquer le rôle de l'Etat en tant qu'acteur sociétal, pour redonner sens au « lien social » de sa mission et qualité au service qu'il délivre au citoyen. Le fonctionnaire n'est-il pas d'abord lui-même un citoyen ?

4.1.3. Vision, objectifs et indicateurs

En 2050, une nouvelle gouvernance politique est mise en place. Elle implique que l'Etat remplisse un rôle d'impulsion et de régulation par rapport à des objectifs précis et convenus et qu'il se concertent et peut créer des partenariats avec tous les acteurs de la société civile (partenaires sociaux et organisations non-gouvernementales) afin de répondre rapidement aux changements de la société.

L'Etat remplit aussi un rôle de veille pour anticiper les incidences des politiques publiques et des nouveaux défis sociétaux sur l'ensemble des citoyens et en particulier sur les plus démunis.

Objectifs stratégiques à 2050	Indicateurs
1. L'Etat garantit le fonctionnement de la démocratie parlementaire et des organes de concertation et de consultation.	- Indicateur sur le fonctionnement de la démocratie parlementaire (à définir) - Nombre de demandes gouvernementales annuelles aux conseils d'avis
2. L'Administration procure à tous les usagers, quelle que soit leur condition sociale et culturelle, un service répondant à leurs attentes	- Indicateur à définir (nombre de plaintes/an auprès du médiateur fédéral et des SPF ou autre)
3. Les politiques publiques sont développées en adéquation avec les objectifs de la vision à long terme de développement durable (ce qui implique une évaluation ex ante et post des politiques publiques).	- % d'EIDD - Suivi de l'exécution des PFDD

4.2. Finances publiques

4.2.1. Introduction

Les finances publiques font face à de nombreux défis sociétaux. Comment gérer efficacement le coût du vieillissement de la population ? Quelle approche adopter pour répondre aux enjeux environnementaux et liés à l'emploi et à la compétitivité des entreprises ? D'autre part, en se focalisant sur le ratio dette/PIB, n'oublie-t-on pas de prendre la mesure de sa contrepartie, c'est-à-dire la contribution de l'Etat au patrimoine de la nation ? Et en matière de recettes (para)fiscales, le niveau de fraude observé actuellement est-il une fatalité ?

4.2.2. Constats

Dans son dernier rapport annuel (juin 2011), le Comité d'étude sur le vieillissement (CEV) évalue le coût budgétaire du vieillissement, mesuré par la variation de l'ensemble des dépenses sociales exprimée en pourcentage du PIB sur une période donnée. Dans un scénario à politique inchangée, le coût budgétaire du vieillissement s'élèverait entre 2010 et 2060 à 5,6% du PIB. Les dépenses de pensions et de soins de santé augmentent respectivement de 4,3% et 3% entre 2010 et 2060, alors que l'ensemble des autres dépenses se réduit de 1,7%. Le CEV note que le coût budgétaire du vieillissement augmente proportionnellement plus vite en début de période : 3,8% entre 2010 et 2030.

Devant ce gonflement inéluctable et la difficulté à réduire la dette, la BNB constate « [...] qu'il est grand temps de mettre en œuvre une stratégie de consolidation qui assure la soutenabilité des finances publiques²⁸ ». A côté des mesures concernant les recettes et dépenses budgétaires, en particulier dans les branches de la sécurité sociale qui sont directement concernées (pensions, santé, etc.), une telle stratégie implique des mesures de stimulation de la productivité et de l'emploi. A la lumière de la Stratégie *Europe 2020*, la Belgique s'est fixée un objectif de 73,2 % en matière de taux d'emploi de la population âgée de vingt à soixante-quatre ans en 2020²⁹. Un des moyens de faire en sorte que le taux d'emploi augmente dans la proportion souhaitée consiste à agir sur le coût du travail, en diminuant la pression fiscale et parafiscale sur les salaires. Compte tenu de l'effort de consolidation budgétaire qui est requis, une baisse de la pression (para)fiscale sur le travail devra vraisemblablement être accompagnée d'une hausse d'autres taxes (« tax shifting »). Parmi les possibilités figure une majoration des taxes sur l'énergie. En intégrant dans ces taxes la valeur du carbone émis, on en ferait un instrument au service de la lutte contre les changements climatiques et de la politique énergétique.

La revalorisation du rôle de l'Etat passe aussi par un nouveau type de politique budgétaire prenant en compte non seulement le passif de l'Etat (la dette publique) mais aussi son actif (le résultat des dépenses budgétaires consenties en vue de l'augmentation de la productivité et du bien-être de la population). Or l'actif est plus difficile à évaluer car son calcul actuel ne prend en considération que les bâtiments et infrastructures dont l'Etat est propriétaire, sans voir que les dépenses de formation, de R&D, de santé, environnementales, etc.

²⁸ Banque Nationale de Belgique, *Rapport 2010*, Bruxelles, 2011, p. 20.

²⁹ National Reform Program Belgium 2011, p. 15.

peuvent aussi être considérées comme des investissements qui augmentent le « capital » (au sens large) de la Nation. Il est cependant difficile d'évaluer l'actif du bilan en termes monétaires. D'autant que les dépenses de l'Etat ne sont pas les seules responsables de l'évolution du capital de la Nation : celles des ménages et des entreprises y contribuent aussi. Il est donc nécessaire d'établir une méthodologie claire pour qu'une approche bilantaire de la politique budgétaire soit opérationnelle. Un travail de longue haleine qui implique une participation aux recherches internationales et, à plus court terme, la poursuite d'un premier projet au niveau fédéral belge, Fedcom, qui a introduit une nouvelle comptabilité dans tous les services d'administration générale et qui prévoit l'établissement d'un bilan de départ.

La revalorisation du rôle de l'Etat passe également par une autre appréciation des recettes fiscales, et en particulier de la perception de l'impôt. La fraude fiscale a des conséquences graves, notamment celle d'entraîner des taux de taxation plus élevés. L'économie au noir représente une part importante de l'économie globale.³⁰ Face à cette situation, le SPF Finances développe de nouvelles techniques de recherche de la fraude ainsi que des outils informatiques performants. Il collabore également avec des partenaires nationaux et internationaux dans la lutte contre la fraude.

4.2.3. Vision, objectifs et indicateurs

En 2050, la gestion des finances publiques tiendra pleinement compte des grands défis sociétaux, notamment le vieillissement de la population et la lutte contre le réchauffement climatique. Des glissements de la fiscalité ont été opérés afin d'intégrer les coûts des externalités environnementales et sociales. Par ailleurs, une grande attention est portée au contenu des dépenses publiques, vues comme une contribution aux différents "capitaux" de la société. Quant à la fraude fiscale et sociale, elle aura pratiquement disparu, du fait d'une réaction en chaîne déclenchée par une intensification temporaire de la politique de répression.

Objectifs stratégiques à 2050	Indicateurs
1. Les finances publiques ont fait face aux conséquences budgétaires des multiples défis sociétaux (démographie, changements climatiques, ...).	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateur en vue de quantifier le coût du vieillissement (à définir) - Taux d'emploi des personnes de 55 à 64 ans - Dette brute consolidée des administrations publiques/PIB
2. Une autre approche des finances publiques est adoptée, consistant à ne plus voir le résultat de l'action passée de l'Etat uniquement en termes de dette publique (c'est-à-dire de passif) mais à valoriser également l'actif (au sens large) correspondant à la contribution de l'Etat aux différents "capitaux": capital physique (bâtiments et infrastructures) mais aussi "capital" formation, "capital" R&D, capital environnemental, etc. Cette approche est appelée à modifier la politique suivie en matière de dépenses publiques (en ce compris les dépenses fiscales).	- Bilan de l'Etat (méthodologie à améliorer)
3. La fiscalité a intégré les coûts externes, en ayant fait glisser la fiscalité sur le travail vers une fiscalité sur les externalités environnementales et sociales.	- Tax shifting ratio entre fiscalité sur le travail et fiscalité sur autre (énergie fossile, environnement, congestion...) (à définir)
4. La fraude fiscale et sociale aura disparu par le déclenchement d'une réaction en chaîne dans le sens d'une "compliance" croissante, et ce au moyen d'une politique temporaire de contrôles renforcés.	-- Indicateur de l'économie souterraine : écart entre taux théorique moyen de TVA et taux effectif moyen

³⁰ Pour l'année 2008, le DULBEA en arrive à une économie au noir d'environ 14% de la valeur ajoutée (soit environ 48 milliards d'euros). En appliquant le taux de taxation et d'imposition moyen (50%), le DULBEA aboutit à environ 24 milliards d'euros pour la perte en recettes due à la fraude fiscale et sociale (6,9% du PIB). Soit environ 16 milliards d'euros de perte en recettes fiscales (4,6% du PIB) et 8 milliards d'euros de perte en recettes sociales (en se basant sur la part moyenne des prélèvements sociaux dans la taxation, soit environ 2/3 pour le fiscal et 1/3 pour le social). Diallo, Hafsatu *et al.*, « Estimation de la fraude fiscale en Belgique », Working Paper N°10-06.RR, DULBEA, ULB, Bruxelles, 64 p.

4.3. Recherche scientifique

4.3.1. Introduction

La recherche est un élément capital de notre vision à long terme. C'est elle qui fonde nos idées, c'est elle aussi qui les soutient et les oriente. La recherche scientifique, par son caractère englobant et sa perspective universaliste, donne le contexte de notre savoir actuel, tandis que son caractère visionnaire apporte l'élément fondé qui nous permettra de nous projeter avec sérieux et crédibilité dans l'avenir, et de décider dès à présent de nos orientations futures. La remise en question perpétuelle que la recherche scientifique nous offre nous permet de la considérer en tant que compagnon de route de nos travaux et soutien de perspectives liées entre les secteurs, les disciplines scientifiques et l'ensemble des acteurs de la société.

4.3.2. Constats

Les questions liées au développement durable et aux besoins sociétaux touchent des secteurs et des thématiques tellement interdépendants, qu'il faut évaluer leurs réponses de façon globale. Les analyses intersectorielles systémiques intégrées sont un must.

Pour offrir des réponses consistantes, ces approches systémiques doivent intégrer également un large ensemble de disciplines (sciences sociales, naturelles, ingénieurs), décloisonner les différents types de recherche (fondamentale, appliquée, études, transferts de résultats, etc.) et produire des travaux inter- et transdisciplinaires s'alimentant mutuellement. Cela passe par la redéfinition de l'excellence scientifique et son évaluation.

Pour répondre aux besoins sociétaux, la recherche scientifique doit s'ancrer dans la société et s'imaginer avec l'ensemble des acteurs sociaux, dans l'ensemble de son processus. Pour identifier les problèmes, les formuler en questions scientifiques et aboutir à des objectifs concrets, orientés solution de qualité, elle doit impliquer les parties prenantes et les utilisateurs de ses résultats dès le début. Entre le monde scientifique, le monde politique, la société civile et les utilisateurs, le dialogue doit être constant, l'apprentissage, mutuel, itératif et continu. La recherche transdisciplinaire qui résulte ainsi d'une co-production ou de la participation de tous, doit envisager aussi en aval, la sensibilisation, la diffusion de bonnes pratiques et le transfert direct et indirect des connaissances vers ceux qu'elle vient d'impliquer.

Que ce soit au niveau des causes, des conséquences ou des solutions, les enjeux sont vastes et ils dépassent les cadres administratifs et les frontières géographiques et politiques. Leur traitement doit se faire globalement. Il faut réduire les obstacles qui entravent la coopération et la mobilité des chercheurs entre institutions, secteurs et pays, coordonner le financement de la recherche entre pays et au sein des pays pour éviter une dispersion des ressources et l'excès de redondances. Si l'Espace Européen de la Recherche (ERA) permet de surmonter cette fragmentation, grâce aux ERA-NETs ou aux JPIs (Joint Programming Initiatives), il faut investir aux niveaux international, européen et national, dans la programmation commune d'initiatives de recherche et d'appui à la recherche, et favoriser l'insertion des scientifiques belges dans les réseaux internationaux.

4.3.3. Vision, objectifs et indicateurs

En 2050, la recherche et l'innovation sont communément comprises comme un levier de développement durable et les investissements dans la recherche et l'innovation sont dès lors conséquents. La recherche scientifique en matière de développement durable met à disposition des connaissances robustes et actualisée pour permettre aux pouvoirs publics de contribuer au développement durable par la formulation de politiques et décisions scientifiquement fondées. Afin d'appréhender les enjeux de développement durable et de mener les analyses systémiques et intégrées nécessaires à l'échelle la plus appropriée, la recherche est réinventée avec un décloisonnement entre disciplines scientifiques, types de recherche (fondamentale, appliquée...), acteurs (scientifiques, stakeholders) et entre régions et pays.

Objectifs stratégiques à 2050	Indicateurs
1. Les budgets de recherche & développement ont atteint au moins les 3% du PIB.	- % PIB consacré aux dépenses de R&D.
2. Les résultats de la recherche sont pris en compte dans l'élaboration des politiques, en impliquant les parties prenantes et les utilisateurs de ces résultats dès le début : dans l'identification des problèmes, et dans la formulation des questions et des objectifs de la recherche.	- % des recherches fédérales avec un comité d'accompagnement actif - % de satisfaction des comités d'accompagnement des projets
3. Les collaborations scientifiques sont généralisées.	- % des recherches fédérales en réseau - % des recherches fédérales comprenant des partenaires étrangers
4. La recherche stratégique se focalise sur les défis sociétaux et de développement durable.	- % des recherches fédérales contribuant à des objectifs de DD
5. L'égalité homme/femme est atteinte jusqu'au sommet de la carrière scientifique.	- % de femmes promoteurs de projets de recherche

4.4. La coopération au développement

4.4.1. Introduction

Chaque individu a le droit de vivre dans un monde en paix et en sécurité, sans souffrir d'aucune forme de pauvreté. La Belgique s'est engagée aux côtés de la communauté internationale à créer, dans la perspective et le respect du développement durable, un monde plus juste.

4.4.2. Constats

La Belgique occupe la 13^e place dans le « Humanitarian Respons Index 2011 », un indice destiné à analyser la qualité de l'aide humanitaire de 23 pays donateurs. En 2010, l'aide publique belge s'élevait à 0,64% du revenu national brut - soit plus de 2,2 milliards d'euros, un niveau jamais atteint jusqu'alors par notre pays -, dont 7,8% ont été consacrés à l'aide humanitaire, ce qui correspond à environ 16 euros par citoyen belge. De plus en plus conscientisée, la société civile, notamment les ONG agréées, prend des initiatives. Les efforts consentis, bien que plus nombreux, sont insuffisants : la répartition des richesses de la planète reste inégale entre le Nord et le Sud.

Jusqu'à la fin des années 1980, les pays les plus riches (l'Europe, les Etats-Unis, le Japon, le Canada et l'Australie) exercent une domination économique, politique et militaire sur le reste du monde. Les inégalités sociales se multiplient et se renforcent. A partir de 1990, la notion de « développement » en termes de coopération apparaît, elle tient compte de l'empreinte écologique des habitants des pays riches qui dépasse la biocapacité disponible et est vue comme un frein, voire un obstacle, au développement des populations des pays moins avancés. Une conclusion s'impose aujourd'hui : l'équilibre Nord-Sud ne peut se rétablir que par un nouveau modèle de croissance. De plus en plus d'Etats souhaitent faire reconnaître, dans une prochaine déclaration des Nations Unies, les droits liés aux « biens communs ». Pour lutter contre la pauvreté et répondre aux besoins et droits fondamentaux, les pays plus riches doivent réduire leur consommation, miser sur l'économie verte et utiliser de nouveaux paramètres permettant de mesurer le bien-être. Ils doivent également mettre en place un cadre institutionnel fort (y compris sur le plan international), de mécanismes de contrôle et de sanction et d'une fiscalité fondée sur la redistribution. Ce nouveau cadre de référence implique la participation accrue et renforcée de la société civile.

En signant en septembre 2000 la Déclaration du Millénaire des Nations Unies, la communauté internationale (dont la Belgique) s'est engagée à concrétiser d'ici 2015 un set de 8 Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) axés sur l'amélioration des conditions de vie dans les pays en voie de développement. Il s'agit de réduire l'extrême pauvreté et la faim, d'assurer l'éducation primaire pour tous, de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, de réduire la mortalité infantile, d'améliorer la santé maternelle, de combattre le VIH / SIDA, le paludisme et d'autres maladies, d'assurer un environnement

durable, de mettre en place un partenariat pour le développement. Force est de constater que la réalisation des OMD est beaucoup trop lente. A cet égard, les résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui se tiendra à Rio en juin 2012 pourrait apporter un nouveau souffle, en particulier en ce qui concerne la définition d'objectifs de développement durable d'ici 2015.

4.4.3. Vision, objectifs et indicateurs

En 2050, la coopération au développement vise l'amélioration du bien-être de la population la plus pauvre dans les pays en développement et s'inscrit dans le respect des droits fondamentaux de l'être humain cités dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et le premier principe de la Déclaration de Rio (1992). Le concept de développement recouvre plusieurs dimensions (démographique, sociale, économique, environnementale, culturelle et politique) et demande donc une approche pluridisciplinaire et une plus grande cohérence des politiques à tous les niveaux.

Objectifs stratégiques à 2050	indicateurs
1. L'évaluation ex-ante de l'impact des politiques belges sur le développement des pays en voie de développement (en particulier les pays les moins avancés) est instaurée dans tous les départements.	- Indicateur à définir
2. La Belgique participe activement à l'élaboration d'un Partenariat mondial fort et inclusif pour une coopération efficace au service du développement (Busan outcome).	- Indicateurs à définir en fonction du processus de révision des Objectifs du Millénaire pour le Développement et de la discussion à Rio+20 sur les objectifs de développement durable
3. L'aide publique au développement portera principalement sur le développement des capacités dans les secteurs prioritaires et les thématiques particulières telles que les changements climatiques, la biodiversité, la gestion durable des forêts et la désertification, la gestion durable des ressources naturelles et la consommation et production durable, la gouvernance et la protection sociale et autres défis émergents identifiés lors de la Conférence des Nations Unies à Rio en juin 2012.	- Indicateurs à définir après Rio+20 (SDG en lien avec MDG)

Conclusion

« Aucune carte du monde n'est digne d'un regard si le pays de l'utopie n'y figure pas. »

Oscar Wilde

Vous l'avez lu, la société que nous imaginons en 2050 sera inclusive. Solidaire, elle aura donné sa place à chacun. Résiliente, elle aura remis en question son mode de fonctionnement et plus particulièrement ses modes de production et de consommation, elle aura adapté son économie et sera également capable de préserver ses ressources. La société de 2050 aura réalisé ses engagements environnementaux et sociaux.

Cela vous semble utopique ? Si l'on rêve tout seul, on pourrait le croire, mais à plusieurs, n'entre-t-on pas déjà dans la réalité ? Et si l'utopie est la volonté de modeler l'image de la Société à partir d'un idéal éthique, d'une certaine conception de la justice, du bonheur, de l'efficacité, de la responsabilité, au sens où l'entend Jacques Attali³¹, nous avons l'impression que nous créons déjà aujourd'hui la société des générations futures.

Surtout, nous avons appris à travailler ensemble, en dialogue profond. Nous avons écouté la vision de chacun, nous avons compris la nécessité d'un éclairage croisé sur nos domaines respectifs et d'une approche transversale.

Au-delà du contenu qui nous était demandé, nous nous rendons compte que nous avons mis en place une dynamique de réflexion qui s'est révélée porteuse. Nous aimerions qu'elle serve d'impulsion au travail des pouvoirs publics en général, et des entreprises et des citoyens en particulier.

Que chacun se sente concerné, impliqué, inspiré, responsable, que chacun se sente l'âme pionnière et audacieuse, que chacun porte en lui le futur avec enthousiasme et confiance !

³¹ Extrait de « Fraternités – Une nouvelle utopie », Editions Fayard, Paris, 1999.

Glossaire

Dans ce rapport apparaissent les abréviations et sigles suivants :

APD	Aide Publique au Développement
BfP	Bureau fédéral du Plan
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CFDD	Conseil Fédéral du Développement Durable
CIDD	Commission Interdépartementale pour le Développement Durable
COP	Conférence des Parties
EAP	Environment ActionPlan
EHAP	Environmental Health Action Plan
EIDD	Etude de l'incidence des décisions sur le développement durable
GES	Gaz à effet de serre
ME	Médecine environnementale
NEHAP	National Environment and Health Action
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
POP	Polluants organiques persistants
SE	Santé environnementale
SPP DD	Service public de Programmation Développement Durable
SST	Santé et sécurité au travail
TFDD	Task Force Développement Durable du Bureau fédéral du Plan
UNFCC	United Nations Framework Convention on Climate Change
VLT	Vision à long terme

Contexte legal

En 1987, le rapport Brundtland, intitulé 'Notre Avenir à Tous' définit le concept de développement durable. Il signe le résultat de trois années de travaux de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement au sein de l'Organisation des Nations Unies et aboutit à la définition suivante, encore la plus communément acceptée de nos jours : « *Le **développement durable** est un mode de développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de 'besoins', et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.* ».

En juin 1992, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement - plus connue sous le nom de « Sommet de la Terre de Rio de Janeiro » ou « Sommet de Rio » - adopte la « Déclaration de Rio ». Elle témoigne de deux grandes préoccupations : la détérioration de l'environnement, notamment de sa capacité à entretenir la vie, et l'interdépendance de plus en plus manifeste entre le progrès économique à long terme et la nécessité d'une protection de l'environnement. Ce texte fondateur énonce 27 principes et précise, dans le contexte qui lui est propre, la notion de développement durable : « *Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature. (principe 1) Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considéré isolément. (principe 4)* »

Le Sommet de Rio aboutit au Plan d'Action 21 (Agenda 21 en anglais) qui énumère 2.500 recommandations concernant la mise en œuvre concrète des principes de la déclaration. Les pays signataires s'engagent à en traduire les actions et moyens d'exécution à l'échelon national et local.

En 2002, les Nations Unies organisent un nouveau sommet consacré au développement durable à Johannesburg. Plus de cent chefs d'Etat y signent une Déclaration politique et un Plan de mise en œuvre qui confirment les objectifs de Rio et accordent une importance majeure aux aspects sociaux et économiques du développement durable. Le concept de développement durable est définitivement confirmé sur le plan international dans ses trois piliers fondamentaux : environnemental, social et économique. Trois objectifs primordiaux sont définis : le changement des modes de consommation et de production, l'éradication de la pauvreté et la protection de l'environnement.

Au-delà des 3 piliers fondamentaux, le Sommet de Rio souligne les changements à apporter au *processus décisionnel* qui doit intégrer **de nouveaux principes d'action**. La Belgique en a retenu plus particulièrement cinq, à savoir les principes d'intégration, de précaution, de participation, de responsabilité et de double équité³², mis en évidence dans le premier Rapport fédéral (1999) et le Plan fédéral de développement durable (Plan 2000-2004). Une approche qui a le double avantage d'être reliée à la fois au cadre de référence international et au cadre belge.

L'Organisation des Nations Unies joue donc un rôle essentiel depuis le départ et jette les lignes directrices de la future **politique internationale, nationale et locale** de développement durable.

³² **Le principe d'intégration** (Inspiré du Principe 4 de la Déclaration de Rio, le principe d'intégration implique que la préparation d'une décision politique relative à l'une des composantes du développement tienne compte de ses impacts sur les deux autres.) - **Le principe de précaution** (il s'inspire directement du Principe 15 de la Déclaration de Rio qui stipule que « *En cas de risque de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement.* ») - **Le principe de participation** (Basé sur le Principe 10 de la Déclaration de Rio, le principe de participation est un principe de démocratie visant à garantir à chaque citoyen l'accès à l'information, la participation au processus décisionnel et l'accès à la justice.) - **Le principe de responsabilité** (Inspiré du Principe 7 de la Déclaration de Rio, le principe de responsabilité traite des responsabilités communes de la communauté internationale à l'égard de l'environnement mondial. Mais il s'agit d'une responsabilité « différenciée » parce que portant plus lourdement sur les pays développés.) - **Le principe de double équité** (Basé sur le Principe 3 de la Déclaration de Rio, le principe de double équité se réfère à l'équité entre générations successives - ou intergénérationnelle - mais également à l'équité entre les générations présentes - ou intra-générationnelle.)

Le Sommet de Rio + 20 de juin 2012 se focalisera sur l'économie verte et l'éradication de la pauvreté ainsi que sur le cadre institutionnel. L'occasion de dresser, 20 ans plus tard, le bilan du Sommet de 1992, et d'aborder les défis émergents dans sept domaines prioritaires : lutte contre la pauvreté (emplois verts et promotion de l'inclusion sociale notamment), la promotion de la sécurité alimentaire et de l'agriculture durable, la gestion rationnelle de l'eau, l'accès à l'énergie, les établissements humains durables, la gestion des océans et, enfin, l'amélioration de la résilience et de la préparation face aux catastrophes.

En 2001, sur le plan européen, le Conseil européen adopte pour la première fois une stratégie européenne en matière de développement durable et pose quatre défis prioritaires : les changements climatiques, le transport durable, la santé publique et la préservation et la gestion des ressources naturelles.

En 2006, trois défis sont ajoutés : la production et la consommation durable, l'inclusion sociale, la démographie et la migration, les défis globaux de la pauvreté et du développement durable.

En 2010, la Commission européenne lance le programme EUROPE 2020 consécutif à la stratégie de Lisbonne et qui fixe des objectifs ambitieux pour l'emploi, l'innovation, l'enseignement, la cohésion sociale et le climat/l'énergie à transposer par chaque Etat-membre en objectifs nationaux.

La Belgique est un des premiers pays européens à se doter d'un cadre institutionnel lui permettant de mener une politique de développement durable.

La loi du 5 mai 1997 portant sur la coordination de la politique fédérale en matière de développement durable donne le coup d'envoi de la politique de développement durable dans notre pays. Elle prévoit l'adoption d'un plan fédéral de développement durable tous les 4 ans et d'un rapport fédéral de développement durable tous les 2 ans.

Elle crée d'une part le Conseil fédéral de Développement durable (CFDD) qui émet des avis, est un forum de discussion, propose des recherches et suscite la participation la plus large des organismes public et privés ainsi que celle des citoyens et d'autre part une Commission interdépartementale pour le développement durable (CIDD) qui coordonne l'action des services publics fédéraux en matière, notamment en effectuant la préparation et le suivi des plans fédéraux de développement durable.

La loi du 30 juillet 2010 modifie la loi du 5 mai 1997 : elle introduit le **concept de vision stratégique fédérale à long terme de développement durable** (« la vision à long terme » ou VLT)³³ qui « *comprend des éléments de perspectives futures, les objectifs à long terme et les étapes intermédiaires (2020, 2030,2040) suggérés au gouvernement pour la mise en œuvre de ses politiques* ». Elle modifie également la composition et les compétences du CFDD et de la CIDD et les plans et rapports³⁴.

En avril 2011, le Ministre en charge du développement durable invite le Service Public de Programmation Développement Durable (SPP DD) à coordonner **l'ensemble du processus** d'élaboration et à mettre sur pied un *comité de pilotage* où sont représentés les « acteurs de la loi » du 30 juillet 2010 (la Task Force Développement Durable (TFDD) du BfP, le CFDD et la CIDD et un représentant du Ministre). Ce comité veille à la cohérence du processus (coordination, choix stratégiques, préparation du suivi donné à la Commission parlementaire Climat et développement durable) suivant trois phases.

³³ Article 8 - Le Roi fixe la vision à long terme par un arrêté délibéré en Conseil des Ministres, après débat parlementaire et avec la société civile organisée. La VLT comprend les objectifs à long terme poursuivis par le gouvernement fédéral dans les politiques qu'il mène ; elle chapeaute le cycle de plans et rapports de développement durable instauré par la loi ; elle sert de cadre de référence aux activités de la CIDD, du Service et du Bureau fédéral du Plan ; elle fixe également un ensemble d'indicateurs permettant de rendre compte de l'atteinte de ces objectifs ; elle vise notamment à répondre aux engagements souscrits par la Belgique aux niveaux international et européen.

³⁴ Les plans fédéraux de développement durable sont dorénavant établis tous les 5 ans tandis que les rapports fédéraux de développement durable sont publiés en deux parties au cours du cycle.

- *Phase 1* (05-07/2011) : choix des thèmes. Sur base des contributions du CFDD, de la TFDD du BfP et de la CIDD, le comité a fixé le périmètre des discussions en ciblant les thèmes de travail.
- *Phase 2* (07/2011-01/2012) : exercices de prospective par le CFDD, la TFDD du BfP et la CIDD. Sur base de ces travaux, la CIDD formule une synthèse en vue de rédiger un projet d'Arrêté royal
- *Phase 3* (04-10/2012) : processus décisionnel
 - Processus décisionnel au sein du gouvernement
 - Transmission au Parlement (15/05/2012)
 - Débat parlementaire (06-07/2012)
 - Décision du gouvernement (09/2012).

Le comité de pilotage détermine les thèmes de travail et convie les représentants des différents Services Publics Fédéraux (SPF) et Services Publics de Programmation (SPP) à en débattre. Son ambition est double : rassembler les synthèses apportées par les différents *experts et représentants* et stimuler ceux-ci à donner leur vision du développement durable à 2050, et surtout mettre en avant la transversalité nécessaire à cette matière diverse et étendue.

Ces échanges, riches et nombreux, mettent également en exergue les **limites de l'exercice** et suscitent plusieurs types de réflexions. *La VLT se base sur l'état des connaissances disponibles* : les différentes contributions se sont basées sur les chiffres, données et études disponibles à l'heure où elles ont été élaborées. Ces éléments peuvent évoluer rapidement et faire l'objet d'ajustements. *La VLT est un processus en perpétuelle évolution* puisque la société est elle-même en mutation constante.

La nécessité de penser « autrement », « hors cadre » ou « latéralement », au-delà des certitudes, est un impératif. Les exposés et les débats ont semblé à certains moments très timides, à d'autres fort audacieux. Une seule certitude : ne rien considérer comme acquis et l'absolue nécessité de remettre à tout moment sa façon de penser en question. *Ne rien faire coûtera plus cher qu'agir* : l'immobilisme ou l'attentisme risquent d'être particulièrement pénalisants, et leurs conséquences irréversibles pour le monde de demain. *La volonté d'aller de l'avant* des participants de prendre part à un vrai débat de société dans un projet d'envergure les a stimulés à mettre leurs compétences et leurs talents au service des générations présentes et futures. En d'autres termes, à aller de l'avant, à travers tout.